

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE
DU 10 AVRIL 2014**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 20 45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents	42
Absents représentés	3
Absents excusés	0
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE DIX AVRIL à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 5 avril 2014 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, MAYET, MARCHAND, Mme VIVIEN,, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, WOJCIECHOWSKI, BERNARD Méhadée, adjoints au Maire

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL, TAGZOUT, HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, M. MARTINEZ, Mmes KIROUANE, PIERON, M. SEBKHI, Mme MISSLIN, M. AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE (à partir du point B), Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mme POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE, Mme BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme GAMBIASIO, adjointe au Maire, représentée par M. MARTINEZ,
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD Méhadée,
M. ZAVALLONE, conseiller municipal, représenté par M. BELABBAS (jusqu'au point A).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER, ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(39 voix pour et 6 abstentions : Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY)

M. GOSNAT ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. GOSNAT. - *« Mes chers collègues, je vous propose de tenir notre deuxième Conseil Municipal et le premier, d'une façon, je dirais traditionnelle. Alors, la procédure est la suivante, c'est que je vais vous expliquer dès lors que je vais retrouver mon affaire. Alors, c'est tout d'abord les procurations que j'ai eues. Romain Marchand, il est là. Il est arrivé, donc il a réglé les problèmes qui étaient attendus sur la vente, je crois bien, d'un certain nombre de logements à Ivry Port. Ensuite, Bahri Sebkhi, il est là, je l'ai croisé dans l'ascenseur. Romain Zavallone, procuration pour Mehdy Bellabas. Patricia Gambiasio pour Pierre Martinez. Ça va, d'accord. Mehdi Mokrani pour Méhadée Bernard. Est-ce que c'est tout ? Je n'en ai pas d'autres.*

Alors, là on va procéder à un exercice un peu compliqué, mais on va bien se débrouiller quand même. C'est-à-dire que nous avons à approuver le compte rendu des débats du 30 janvier 2014, c'est-à-dire de l'ancien Conseil Municipal. Alors, évidemment, ceux qui n'étaient pas là à ce moment-là... pardon ? Ah oui, il faut voter pour le secrétaire de séance. Est-ce que nous avons une proposition ? Je vous en prie. »

Mme Fanny SIZORN. - *« Alors, merci Monsieur le Maire. Je propose Séverine Peter comme secrétaire de séance. Je vous remercie. »*

M. GOSNAT. - *« Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. »*

M. GOSNAT procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche, Communistes, Parti de Gauche, Ensemble et citoyens, ayant réuni la majorité des suffrages est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

M. GOSNAT. - *« Alors, dans les sous-mains, vous avez un certain nombre de documents. Vous avez une modification qui concerne le point 2, en ce qui concerne les indemnités des élus et en particulier l'indemnité du Maire. Vous avez également l'agenda 2014. Par ailleurs, j'ai été saisi d'un certain nombre d'informations concernant les présidents des groupes. En ce qui concerne le Front de Gauche Communistes, Parti de Gauche, Ensemble et citoyens, il s'agit d'Olivier Beaubillard. Donc, je le salue et le félicite. En ce qui concerne le groupe Europe Écologie Les Verts, le président est Mehdy Belabbas. Je le salue et le félicite. Pour le groupe Radical Socialiste Républicain et Citoyen, il s'agit de Pierre Martinez. Où est-il ? Il est là. Je le salue et le félicite. Pour le groupe Socialiste, il s'agit de Sandrine Bernard que je salue et félicite. Pour l'Alternative pour Ivry, il s'agit de Régis Leclercq que je salue et félicite. »*

M. GOSNAT ANNONCE de la constitution des 6 groupes politiques suivants au sein du Conseil municipal :

Groupes	Présidents
Front de Gauche, Communistes, Parti de Gauche, ensemble et Citoyens	Olivier Beaubillard
Europe Ecologie les Verts	Mehdy Belabbas
Radical, Socialiste, Républicain et Citoyen	Pierre Martinez
Convergence Citoyenne Ivryenne	Atef Rhouma
Socialiste	Sandrine Bernard
L'Alternative pour Ivry	Régis Leclercq

M. GOSNAT. - *« Alors oui, comme je l'indiquais, nous avons besoin de l'approbation du compte-rendu des débats du 30 janvier 2014, sachant qu'un certain nombre d'entre nous n'étaient pas là. Mais je vous propose de le mettre aux voix, au moins pour ceux qui étaient présents. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Y a-t-il des avis contraires ? Des remarques, des oppositions ? Abstentions ? NPPV ? Ce que je vous propose, c'est ceux qui n'étaient pas membres du Conseil Municipal de l'époque ne votent pas en réalité parce que c'est un peu difficile de se prononcer sur un débat que vous n'avez pas eu. Mais sinon, on peut noter « ne prend pas part au vote ».*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 30 Janvier 2014.

(19 voix pour, 6 abstentions : Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY et 20 conseillers ne prennent pas part au vote : M. RHOUMA, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL, HEFAD, Mmes ZERNER, MACEDO, KIROUANE, M. SEBKI, Mme MISSLIN, M. AIT AMARA, Mmes SIZORN, M. ZAVALLONE, Mme POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA)

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

/ SE PRONONCE sur l'urgence de la convocation du Conseil municipal après que le Maire en ait rendu compte dès l'ouverture de la séance du Conseil municipal.

(à l'unanimité)

AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE

A/FINANCES

Budget primitif 2014

Débat d'orientations budgétaires

M. GOSNAT. - *« Alors, je vous propose maintenant de passer directement à l'ordre du jour. Et je vais passer la parole à Mehdy Belabbas. Ah oui, effectivement, on a un petit problème. C'est en ce qui concerne les délais de convocation puisqu'on aurait dû avoir un petit peu plus de temps entre la présentation des orientations budgétaires avec le BP (budget primitif). Mais compte tenu des élections, il a fallu accélérer les choses. Donc, je passe maintenant la parole à Mehdy Belabbas. »*

M. BELABBAS. - *« Merci, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Suite au conseil d'installation du samedi 5 avril, le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire a décidé de me confier la fonction de maire adjoint aux finances et je vous remercie de cette confiance. C'est pour moi un honneur, une responsabilité, mais c'est également un défi. Dans le passé, d'aucuns se sont vus attribuer cette délégation dans de meilleures conditions. Mais depuis 2008, être comptable des finances d'une commune est une fonction qui s'apparente à un périlleux numéro d'équilibriste, tant le climat politique et économique est défavorable. J'ai une pensée aujourd'hui pour Philippe Bouyssou qui m'a précédé à ces fonctions et qui a dû affronter la suppression de la taxe professionnelle. Celle-ci représentait en 2009 47,4 % des recettes fiscales communales, que les compensations de l'État n'ont pas suffi à remplacer. Et notre commune s'est retrouvée privée de ressources pourtant essentielles à son développement et au maintien d'un service public de qualité.*

Le précédent mandat aura aussi été marqué par le début de la crise financière, devenue par la suite une triple crise : économique, sociale et environnementale. Mais grâce au professionnalisme de la direction des services financiers, nous ne faisons pas partie des victimes collatérales de la crise des subprimes. J'en veux pour preuve la structure de notre dette très saine et quasiment exempte de produits dits toxiques. D'après les projections de la direction des services financiers, la dette pèserait pour 12,3 millions d'euros sur le budget communal en 2014. Les frais financiers sont eux estimés à 3,3 millions d'euros et correspondent à la charge de la dette contractée sur l'exercice antérieur à 2014.

Ce débat d'orientations budgétaires, comme le précise l'exposé des motifs qui se trouve dans votre dossier est un préalable au débat budgétaire annuel et constitue l'occasion, pour l'adjoint aux finances que je suis, de vous informer de la situation financière de notre commune et des objectifs que nous nous fixons pour cette année. Le Président de la République a, vous le savez, annoncé en début d'année des économies supplémentaires à hauteur de 50 milliards d'euros. Ces économies devraient être engagées entre 2015 et 2017. Ces économies doivent servir, premièrement, à financer le fameux pacte de responsabilité qui prévoit de réduire les cotisations des entreprises de 30 milliards d'euros par an d'ici la fin du quinquennat sans qu'aucune contrepartie n'ait été obtenue de la part du patronat d'ailleurs, deuxièmement à réduire le déficit public de la France pour assurer le respect des critères de la zone euro, à savoir un déficit inférieur à 3 % du produit intérieur brut. Sur ces

50 milliards, le chef de l'État a décidé que les collectivités devraient contribuer à l'effort de redressement des comptes publics à hauteur de 10 milliards d'euros. La seule information dont nous disposons de manière officielle à l'heure actuelle, c'est que la dotation globale de fonctionnement ou DGF, principal transfert de crédit de l'État aux collectivités, est en diminution de 1,5 milliard d'euros, - 3,5 % cette année. Elle doit à nouveau être réduite de 3 milliards en 2015, en vertu du pacte de confiance et de responsabilité conclu à Matignon entre le gouvernement Ayrault et les associations d'élus. Concernant l'après 2015, des estimations circulent de manière assez officieuse et les élus aux associations d'élus évoquent une diminution de 10 % en 2016 et d'une baisse de quasiment 25 % en 2017, équivalent à 10,5 milliards d'euros cette année-là. Au total, c'est un manque à gagner de 24 milliards en cumulé sur la période 2014 - 2017. L'Élysée n'a toujours pas communiqué sur le montant des économies demandées aux collectivités. Et le discours de politique générale prononcé par le Premier ministre cette semaine n'aura malheureusement pas contribué à nous rassurer davantage sur ces rumeurs qui semblent malheureusement fondées.

Chers collègues, en partageant avec vous ces informations, je ne cherche pas à jouer les Cassandra, ni à me défausser de mes responsabilités face aux difficultés qui m'attendent, qui nous attendent. Je veux simplement que toutes et tous, vous ayez conscience du contexte économique et budgétaire qui sera le nôtre probablement une bonne partie de ce mandat. Pendant les six années du mandat à venir, notre ville va poursuivre son développement. Ivry Confluences est évidemment au cœur de ce processus. Mais c'est la ville tout entière qui va connaître son lot de changements. À l'instar de l'évolution de notre ville, nous devons faire évoluer notre façon d'appréhender notre construction budgétaire. Il ne s'agit pas d'introduire une rupture avec le mandat précédent. Mais il me semble que nous ne pouvons plus contourner les contraintes politiques et économiques extérieures quand bien même nous les réprouvons. J'espère donc parler d'évolutions du budget communal. Cette évolution ne sera pas subie, mais choisie, face aux contraintes que j'ai évoquées en début de cette présentation. Je veux que vous le sachiez, nous ne renoncerons pas à accompagner la transformation de notre ville dans l'esprit qui a animé le dernier mandat. La croissance démographique de notre ville doit s'accompagner d'investissements qualitatifs. Le manque de visibilité sur nos recettes de fonctionnement que j'évoquais il y a quelques minutes nous empêche de réaliser un exercice de prospectives à moyen terme. Nous devons nous reposer davantage sur notre capacité d'autofinancement que sur le recours à l'emprunt pour financer nos investissements. Or, l'épargne disponible est en baisse. De 8,5 millions au compte administratif 2012, elle passe à 3,4 millions pour le budget 2014 selon les prévisions de la Direction des services financiers. Le programme d'investissement qui sera soumis au vote du Conseil Municipal fin avril sera donc en baisse par rapport aux années précédentes et sera à 26 millions d'euros. C'est moins que les précédentes années où, il est vrai, nous avons atteint le maximum de nos capacités. Mais cela reste tout de même un montant très ambitieux. Nous devons avoir, quoi qu'il en soit, le souci permanent de ne pas faire porter ces nouvelles contraintes sur la fiscalité locale afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages. Lors de la précédente mandature, nous avons fait le choix de maîtriser l'évolution de notre fiscalité en maintenant à 1,5 % par an l'évolution des taux pour la taxe foncière et la taxe d'habitation. À l'heure où le pouvoir d'achat des Français s'est fortement réduit, nous poursuivrons sur cette tendance en maintenant le plus possible l'évolution de notre fiscalité au niveau de l'inflation. Devant la baisse de notre capacité à investir, j'ai la conviction que nous devons renforcer notre capacité à aller chercher des financements extérieurs là où ils sont. Nous ne pouvons plus faire l'impasse sur les différents types de subventions. Je salue ma collègue Méhadée Bernard qui

se moque de moi. Même lorsque le montage des projets est exigeant, nous ne pouvons nous contenter d'un ratio de subventions par habitant presque deux fois moins important que les communes comparables à la nôtre. En 2012, d'après les chiffres de Bercy, notre ville a reçu en moyenne pour ses opérations d'investissement 37 € par habitant contre 63 € pour les villes de la même strate. Je parlais de montage de projets exigeant, j'aurais dû dire pointilleux, notamment en ce qui concerne les appels à proposition pour obtenir des fonds européens. Mais nous ne pouvons plus nous abstenir de ces financements, alors que ces derniers existent et sont de l'aveu même de nos députés européens sous-utilisés. La réponse est dans la question. Et nous devons aider notre administration à monter en compétences sur ces projets.

En matière de dépenses de fonctionnement, chacune et chacun présent ici ce soir sait que nous pouvons rationaliser davantage nos dépenses de fonctionnement. Je ne parle évidemment pas là d'austérité. Opposée à cette politique au niveau national, je vois mal notre majorité l'appliquer au niveau communal, d'autant plus que les Ivryennes et les Ivryens nous ont accordé leur confiance parce qu'ils ont constaté l'échec de la politique économique menée à la tête de l'État, le résultat de l'élection le prouvant. On ne gère pas une collectivité comme on gère une entreprise. N'en déplaise à la doctrine économique en place. Nous n'avons pas d'impératif de rentabilité. Par contre, nous devons aux Ivryennes et aux Ivryens une gestion rigoureuse des deniers publics et l'efficacité du service rendu. Il n'est donc pas question de remettre en cause des services publics de haute qualité mis en place à Ivry, mais davantage de pousser plus avant l'évaluation de nos politiques publiques afin d'améliorer le service et éviter les gaspillages ou les doublons éventuels qui, s'ils passent relativement inaperçus lorsque la conjoncture économique est favorable, sont pointés du doigt à juste titre par nos concitoyens en temps de crise. Nos dépenses de fonctionnement sont estimées, masse salariale comprise, à 124,9 millions d'euros, soit une augmentation de 3,8 millions d'euros par rapport à 2012, mais seulement de 800 000 € par rapport au budget 2013. Des efforts ont donc été déjà fournis pour les limiter. J'ajoute que si nous avons baissé nos dépenses d'investissement, c'était pour maintenir ces dépenses au niveau qui est le leur dans le document en annexe. Si nous avons choisi de maintenir les investissements, nous aurions dû arrêter un certain nombre d'actions de service public. Ce n'est pas pour mener ce type de politique que les Ivryennes et les Ivryens nous ont accordé leur confiance.

L'évolution du budget communal ne peut se faire sans l'adhésion des Ivryennes et des Ivryens. Notre majorité reconnaît le besoin d'introduire davantage de participation citoyenne dans les politiques publiques menées par la Ville. La démocratie participative était, vous le savez, un axe fort de notre programme lors de la campagne des municipales. Il n'y a donc pas de raisons que la question du budget échappe à cette logique. La question du budget communal est bien évidemment un élément particulièrement important à discuter avec nos concitoyennes et nos concitoyens. Je dois d'ailleurs souligner le succès rencontré par les réunions publiques organisées par Philippe Bouyssou lors du précédent mandat sur le choix des investissements à réaliser. En appui de la coopérative citoyenne que nous allons coconstruire avec les habitants, ces derniers pourront aussi être associés aux choix budgétaires. Le droit à débattre de l'utilisation des deniers publics est un droit fondamental dans une démocratie où le consentement à l'impôt est aujourd'hui fortement contesté et en baisse. Nous devons passer ensuite à l'étape supérieure qui consiste à faciliter et encourager la construction d'un budget participatif.

Enfin, la transparence sera renforcée grâce à la mise en ligne plus systématique des documents budgétaires. Et je tiens à le dire. Parce que nous n'avons pas d'adversaires à

Gauche, je proposerai aux élus socialistes s'ils en sont d'accord de nous rencontrer spécifiquement sur les questions budgétaires. Et parce que nous sommes démocrates et républicains, je fais cette même proposition aux élus de l'opposition de Droite. Ces innovations démocratiques, nous devons les mettre le plus rapidement possible en œuvre, si nous ne voulons pas décevoir les attentes suscitées. Nous veillerons collectivement à ce qu'elles soient respectées dans le périmètre de la délégation qui m'a été confiée.

La transition écologique est l'autre grand objectif de cette mandature qui débute. Mon ami et collègue Stéphane Prat en parlera davantage dans le point suivant, mais les finances sont évidemment un levier considérable pour accélérer la transition dont notre ville a besoin. C'est donc un budget de transition que nous voterons à la fin de ce mois d'avril. Ce budget clôture des engagements pris lors du précédent mandat. Il appartiendra à notre nouvelle majorité de s'approprier les différents éléments du budget communal et de définir nos nouvelles priorités dans le cadre de notre projet commun. Nous nous appuierons toujours sur les trois piliers que sont la démocratie, la qualité du service public et le développement durable. Une fois ce travail réalisé, une décision modificative de budget pourra être soumise à cette assemblée au mois de septembre. Elle traduira nos nouvelles orientations et le choix que nous aurons fait en matière d'investissements. Je vous invite dès maintenant à nous faire remonter vos remarques. Merci beaucoup. »

M. GOSNAT. - *« Merci Mehdy Belabbas. Alors, que tout le monde comprenne bien la démarche, il s'agit d'un débat d'orientations budgétaires qui est réglementaire au regard de la loi pour préparer le débat qui sera le débat budgétaire qui aura lieu le 29 avril. Donc, ce sont les grandes lignes que vient de rappeler Mehdy Belabbas à l'instant. Évidemment, chacun peut intervenir. Ensuite, sur cette affaire-là, de la même façon, nous aurons avec Stéphane Prat un débat sur les questions écologiques. Peut-être est-ce que nous pouvons convenir qu'il y ait d'abord ce débat sur les questions financières et puis qu'ensuite, on ait le débat sur le rapport de Stéphane Prat ? Et alors, je voudrais tout à fait m'excuser auprès de nos amis de CCI (convergence citoyenne ivryenne), parce que j'ai présenté les présidents de tous les groupes et je voudrais dire auprès d'Atef Rhouma toutes mes excuses puisque c'est lui qui est le président du groupe CCI. Comme ça, on le voit un petit peu plus que s'il avait été mêlé à l'ensemble des autres présidents. Je ne l'ai pas fait exprès, mais c'est comme ça que ça se présente. En tous les cas, félicitations à toi. Alors, qui souhaite intervenir sur les orientations budgétaires ? Alors, on va noter. Alors, il y a une secrétaire, elle doit noter. Voilà ! (rire) Bon, changez de secrétaire. Hervé Rivière, c'est noté. Alors donc, Alexandre Vallat Siriyotha. »*

M. VALLAT SIRIYOTHA. - *« La primauté du débat. Monsieur le Maire et chers collègues... »*

M. GOSNAT. - *« Comme ancien conseiller municipal, vous êtes quasiment un vétéran de cette maison. Je vous en prie. »*

M. VALLAT SIRIYOTHA. - *« Je vais finir par faire partie des meubles si ça continue. À une récente question posée dans une étude de l'IFOP, en décembre dernier, qui était « avez-vous le sentiment que les communes et les communautés de communes ou d'agglomération font des efforts suffisants pour maîtriser leurs dépenses et éviter la hausse des impôts locaux ? », 73 % des personnes interrogées ont répondu non. Nous abordons donc à l'aune de cette nouvelle majorité le débat d'orientations budgétaire, comme vous l'avez souligné. Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des anathèmes que vous jetez volontairement sur l'ensemble des politiques gouvernementales, quelles qu'elles furent depuis de nombreuses années. À l'extrême Gauche, rien ne trouve grâce à vos yeux, tout est de la faute de l'État. Alors que*

les déclarations de revenus arrivent dans nos boîtes aux lettres, demander plus à l'État, c'est demander plus aux Ivryens. Le catalogue de bonnes intentions en matière de maîtrise des dépenses est bien présenté dans le rapport, mais aucune mesure concrète n'est mentionnée. Pourtant des mesures immédiates peuvent être prises générant des économies significatives :

- *la diminution du nombre d'adjoints de 13 à 9, ainsi que du montant des indemnités versées,*
- *l'application du SLS (supplément de loyer de solidarité) auquel vous êtes opposé, une gestion rigoureuse de l'OPH (office public de l'habitat), car comment croire que tous les autres bailleurs sociaux arrivent à entretenir leur parc locatif sans problèmes financiers et qu'Ivry serait frappée par l'impossibilité de faire de même,*
- *une réduction des dépenses somptuaires de réception et de communication,*
- *un redéploiement efficace des services municipaux,*
- *une véritable politique foncière non dogmatique préparant des recettes pérennes.*

Des mesures concrètes peuvent donc être prises pour ne pas augmenter les impôts des Ivryens. Car la lecture du document fourni laisse clairement entrevoir une revalorisation de taux, donc une augmentation des impôts à l'endroit des Ivryens. L'ensemble de ces raisons nous amèneront très certainement à refuser le projet de budget présenté prochainement, car nos concitoyens ont d'autres préoccupations : la maîtrise de la pression fiscale et une administration qui gère au mieux l'argent public pour dégager les marges de manœuvre nécessaires pour répondre à leurs attentes et conduire les actions promises. Je vous remercie de votre attention. »

M. GOSNAT. - *« Bien, merci. Je vais simplement remarquer que nous sommes, en ce qui concerne le nombre d'adjoints, très exactement au même nombre que ce qu'il peut y avoir à Créteil, Alfortville ou d'autres communes. On est dans la même strate. Alors, si vous aviez des conseils à donner à vos amis politiques autant qu'à nous, n'hésitez pas. On pourra vous aider. Alors ensuite, Hervé Rivière. »*

M. RIVIÈRE. - *« Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Écologie Ivry Seine Amont est préoccupée de l'ampleur des réductions des crédits de l'État aux collectivités territoriales. Mais nous sommes tout aussi inquiets de la réponse que la majorité municipale semble vouloir y apporter et de ses conséquences sur nos concitoyens et concitoyennes. Vous souhaitez augmenter les impôts locaux déjà importants sur notre commune, c'est-à-dire alourdir les dépenses des ménages ivryens qui subissent déjà la crise. Insupportable dans cette période difficile. Reporter sur les habitants et habitantes une partie du manque à gagner des dotations de l'État n'est pas responsable, car nous pouvons procéder autrement. Il faut au plus vite revoir la programmation pluriannuelle des investissements et donner la priorité aux investissements d'avenir, notamment budgétiser la mise en place de la transition écologique. N'engageons pas, par exemple, la construction d'une salle de 2 500 places, un investissement fort coûteux qui n'est absolument pas prioritaire et dont l'utilité n'a rien d'évidente. Validons des investissements d'avenir comme la réalisation d'itinéraires continus et sécurisés pour les piétons et cyclistes, comme la rénovation de logements et de bâtiments, comme la mise en place d'énergies renouvelables. Ces investissements ont aussi l'avantage de déboucher sur des économies pour les usagers comme pour la collectivité. Investissons et donnons la priorité à des lieux de vie et de démocratie.*

Envoyons un message clair aux Ivryens et Ivryennes sur la place que nous voulons donner aux associations. Par exemple, en rénovant la maison de la citoyenneté Jean-Jacques Rousseau. Nous devons aussi construire un budget qui mette en place la transition écologique sur notre ville. Donnons suite à notre vœu, exigeant l'arrêt immédiat du projet de construction d'une usine de TMB méthanisation en inscrivant dès cette année au budget la mise en place de la collecte sélective des biodéchets. Nous devons profiter de cette période, compliquée pour nos finances, pour réinterroger tous les équilibres financiers dans lesquels notre ville est partie prenante. Nous avons besoin pour cela d'un audit financier qui mettra en lumière les gisements d'économies, les risques ainsi que les marges de manœuvre que nous pourrions dégager, ce qui permettra de plus à notre assemblée de voter en connaissance de cause le prochain budget.

Enfin, vous annoncez de nouveau vouloir contenir la masse salariale. Mais comment vous croire, alors que l'an dernier, lors du vote du budget primitif 2013, vous formuliez la même volonté. Vous soulignez dans la présentation que vos objectifs n'ont pas été tenus. Que comptez-vous mettre en place pour que cette volonté ne se transforme pas cette année encore en dérapage ? Il est ici trop facile de rejeter uniquement la faute sur les gouvernements. Seule une programmation pluriannuelle des personnels peut permettre une gestion saine et à long terme. De plus, aucun élu ne pourra voter sereinement un budget s'il ne possède pas cet outil. Enfin, la mairie, elle-même, devrait montrer l'exemple en réduisant ses frais de fonctionnement et de communication, par exemple. Nous attendons donc des réponses concrètes dans le budget primitif 2014. Je vous remercie de votre attention. »

M. GOSNAT. - *« Merci, M. Rivière. Vous me permettrez une petite observation, c'est que nous avons été dans la même équipe pendant six ans qu'à aucun moment les réflexions que vous faites là, maintenant, vous nous les avez faites auparavant. »*

M. RIVIÈRE. - *« Ce n'est pas vrai, Monsieur le Maire. »*

M. GOSNAT. - *« Oh, vous en avez fait quelques-unes, mais vous avez voté... »*

M. RIVIÈRE. - *« Ce n'est pas vrai. Sur la programmation pluriannuelle des personnels, je l'ai toujours dit ... »*

M. GOSNAT. - *« Mais vous avez voté tous les budgets et vous avez même voté le budget 2013 que vous êtes en train de dénoncer. Alors, moi je veux bien, mais il y a quand même un petit problème par rapport au respect que l'on doit aux citoyens, c'est-à-dire : est-ce que les engagements que nous prenons dans cette maison, dans cette salle, sont conformes à ce que nous allons dire dehors. Je remarque que pour le moment, tout ce que nous avons fait ensemble, à 1 804 délibérations, quasiment à 10 %, 8 %, nous avons tout voté ensemble. Alors, je vous découvre en quelque sorte. D'ailleurs, vous avez changé d'endroit. Je vous découvre d'un seul coup très contestataire par rapport à la politique que vous avez menée et que vous avez construite avec nous. Alors, je vais passer la parole à M. Bouillaud. C'est ça ? Je vous en prie. »*

M. RIVIÈRE. - « *Je pensais qu'on était dans un débat budgétaire et pas dans un débat de personnes, ni d'attaques de groupe. J'ai toujours formulé ces demandes et ces critiques sur le budget. Il me semblait qu'on avait, sur la masse salariale, indiqué 2,5 d'augmentation. Il me semble que nous sommes à plus de 3. Je ne l'ai pas voté. Ça a été transformé et ça n'a pas été tenu. Je le faisais remarquer. Voilà, c'est tout.* »

M. GOSNAT. - « *Il n'y a pas de polémique. Je constate simplement que vous avez voté pendant six ans un certain nombre de budgets sans états d'âme et qu'aujourd'hui, vous les contestez et c'est votre problème. Alors, M. Bouillaud.* »

M. BOUILLAUD. - « *Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le débat ou plutôt l'exposé d'orientations budgétaires 2014 constitue cette année un exercice particulièrement difficile, tant les incertitudes sont nombreuses. L'État a étrangement attendu le lendemain des élections municipales pour annoncer le montant des dotations qu'il entendait verser aux collectivités territoriales. En outre, le déficit public, supérieur aux prévisions, conduit l'État à intégrer les collectivités territoriales dans le redressement des finances publiques. L'effort d'économie demandé aux collectivités territoriales se chiffre aujourd'hui à 10 milliards d'euros sur quatre ans. Votre exposé montre cette situation de rigueur, mais vous ne semblez pas en avoir pleinement mesuré la teneur. L'indépendance financière de la ville est aujourd'hui mise à mal. En témoigne l'épargne brute en diminution de 40 % en seulement deux ans et qui à terme va empêcher la ville d'investir. Il est urgent pour Ivry d'agir sur ses dépenses courantes. Pourtant, Ivry-sur-Seine est une ville riche, très riche même. Tellement riche que l'État demande à ce que la ville contribue pour près de 1 million d'euros à la réduction des inégalités entre collectivités territoriales. Une telle solidarité, même contrainte, ne peut, je crois, que vous satisfaire, Monsieur le Maire. Votre refus de prendre en compte cette contraction des ressources et également devant cette dégradation de vos capacités d'investissements vous contraint, depuis neuf ans au moins, à augmenter le taux des impôts, cette fois de 1,5 %, supérieur au taux de l'inflation également qui est déjà impacté aussi à 0,9, voulu par l'État, et à contribuer au matraquage fiscal déjà annoncé par le gouvernement de Gauche. Votre engagement de campagne, une fiscalité locale maîtrisée, prend déjà du plomb dans l'aile une semaine après votre élection. Le taux de taxe foncière demeurera en effet, une fois encore, parmi les plus élevés d'Île-de-France, avec pour la première fois, un taux qui va dépasser les 32 %. Pour information, celui-ci n'est que de 18 % à Vitry-sur-Seine.*

En outre, pour la neuvième année consécutive, vous avez emprunté beaucoup plus que vous ne rembourserez, contribuant ainsi à endetter un peu plus la ville et faire reposer sur les générations futures la dette contractée aujourd'hui. Cette dette a augmenté de 5 millions d'euros en 2013 et augmentera encore d'au moins 3 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 22 % en six ans, ce qui représente aujourd'hui 1 900 € par Ivryen. C'est 33 % de plus qu'à Vitry, pour un Vitriot et c'est deux fois plus que pour un habitant de Choisy-le-Roi. Nous serons donc particulièrement attentifs à l'utilisation des crédits d'investissement et à l'évolution des dépenses de personnel qui ont augmenté de 47 % depuis 2002 et qui aujourd'hui s'élèvent à près de 1 300 € par Ivryen, soit 40 % de plus que pour les communes de Vitry et de Choisy.

Vous ne semblez également pas avoir pris conscience que la rentrée scolaire est dans moins de cinq mois et qu'il y conviendra d'appliquer très prochainement la réforme des rythmes scolaires. Vous nous dites que vous poursuivez la concertation avec l'ensemble des acteurs

éducatifs. Le temps de l'action est pourtant devenu une urgence. Comment allez-vous réussir la mise en œuvre de cette réforme en seulement quelques semaines ? Qu'allez-vous présenter aux parents d'élèves fin juin ? Et votre imprécision sur le coût de cette réforme, estimée entre 300 000 et 700 000 € dans le débat d'orientations budgétaires, semble indiquer de véritables attermolements sur sa mise en œuvre prochaine. Donc, une véritable réforme structurelle est aujourd'hui indispensable afin de préserver les capacités de la ville à investir et à préserver son service public. Les moyens financiers dont dispose Ivry-sur-Seine doivent permettre la prise en charge de l'ensemble de ces compétences sans recourir, encore et toujours, au levier fiscal et sans endetter encore un peu plus la ville. Cette fuite en avant des finances ivryennes contribue à rajouter de la crise à la crise et est très inquiétante pour l'avenir de notre ville. Je vous remercie. »

M. GOSNAT. - *« Merci. Pierre Martinez. »*

M. MARTINEZ. - *« Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le débat d'orientations budgétaires de ce soir s'inscrit dans une véritable démarche d'anticipation qui vise à présenter le contexte dans lequel le budget de notre ville est élaboré. Cette année encore, notre commune réalise cet exercice dans une période de crise que nous connaissons depuis quelques années, mais aussi après les élections municipales des 23 et 30 mars dernier. Il s'agit donc là d'un budget de transition élaboré essentiellement par la majorité précédente. Les annonces gouvernementales successives sont axées sur la réduction des déficits publics pour satisfaire aux exigences de la communauté européenne. C'est ainsi que la France doit faire de nouvelles économies, notamment à hauteur de 50 milliards d'euros sur la période 2015 - 2017, pour financer en particulier le pacte de responsabilité. Ces réductions vont peser essentiellement sur les collectivités locales pour qui les dotations vont encore diminuer, sur la suppression de postes de fonctionnaires, l'augmentation des impôts des ménages, le gel du point d'indice servant de calcul pour la rémunération des fonctionnaires. Les gouvernements se suivent et malheureusement les discours continuent de diaboliser la dette publique. Dans le même ton, les prévisions de croissance ne sont pas à un niveau qui permettrait de nombreuses créations d'emplois. La situation économique de notre pays peine à redémarrer. L'horizon semble toujours brumeux. Dans ce contexte, la relance de l'économie ne semble pas être pour 2014. Le nombre de demandeurs d'emploi s'aggrave, passant ainsi la barre des 3 millions. Le nombre de personnes en situation de précarité accuse des niveaux particulièrement inquiétants de mois en mois. Ce lourd contexte va encore peser cette année sur les finances de notre ville, car pour la première fois, les recettes sont annoncées en diminution. Les évolutions des dotations sont au mieux gelées, pour d'autres à la baisse. Cette pression financière doit-elle nous amener à diminuer le service public qui est à destination de la population ? C'est le choix fait par nos gouvernants qui s'imposera inévitablement à nous d'ici peu si rien ne change.*

Pour autant, l'État réforme le rythme scolaire et demande aux collectivités locales de prendre en charge les enfants durant la période supplémentaire tous les jours. Cette contrainte s'impose aux collectivités locales, sans compensations pérennes. L'acte 3 de décentralisation pointe le bout de son nez. Après la suppression des intercommunalités, annoncée pour le 31 décembre 2015, le nouveau gouvernement vient d'annoncer la suppression des départements et le regroupement des régions. Cette nouvelle annonce démontre bien l'absence de lignes directrices et de cohérence pour une éventuelle nouvelle structuration de notre république. Même si ce budget constitue une transition nécessaire entre les objectifs de la précédente majorité et de l'actuelle, il n'en reste pas moins que les choix d'action

reposent principalement cette année encore sur le logement, les personnes âgées, la démocratie, la jeunesse, le service public et le développement durable. La maîtrise des dépenses de fonctionnement va inévitablement se poursuivre, même si, au regard des Contraintes imposées par l'État, de nouveaux efforts devront inévitablement être réalisés. Le recours à l'augmentation des taux de fiscalité locale restera conforme à ce qui a été fait ces dernières années : il n'y aura donc aucun excès.

Enfin, je note que le recours à l'emprunt pour financer une partie des opérations d'investissement sera cette année encore maîtrisé. Je vous remercie de votre attention. »

M. GOSNAT. - *« Merci. Je passe la parole à Sarah Misslin. »*

Mme MISSLIN. - *« Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, chers collègues. Nous nous livrons ce soir au difficile exercice, deux semaines après l'élection du nouveau Conseil Municipal, du débat d'orientations budgétaires pour notre commune pour l'année 2014. Ce que vient de nous présenter Mehdy Belabbas, adjoint aux finances, est la construction d'un budget de continuité, un budget offensif face au développement, partout, des politiques d'austérité. Ces politiques d'austérité qui ont d'ailleurs produit la faillite de la Gauche lors des élections municipales. Ces politiques d'austérité dont le nouveau Premier ministre, Manuel Valls, a annoncé l'intensification, sourd aux attentes de notre peuple. Voilà d'ailleurs notre première orientation budgétaire : construire à contre-courant, développer le service public, développer les compétences communales, agir sur les politiques d'aménagement pour freiner la spéculation et permettre aux Ivryennes et aux Ivryens de se construire dans leur ville. Malheureusement, nous allons devoir faire avec les moyens du bord pour répondre aux exigences et aux attentes de nos concitoyens.*

Le budget communal s'annonce, pour la première fois, inférieur à son précédent. Une tâche extrêmement difficile à laquelle nous nous attelons avec courage et volonté. Une tâche que nous nous refusons de voir comme une fatalité. Nous nous battons avec les habitants de notre ville pour obtenir rapidement plus de moyens pour mener des politiques ambitieuses et efficaces. Au lendemain des annonces gouvernementales de réduction des moyens des collectivités, nous sommes aussi inquiets que déterminés. Inquiets de l'avenir, déterminés à le transformer. Ce n'est pas un coup de rabot qu'a fait le Premier ministre, mais bien l'annonce d'une amputation dans la vie des services publics locaux et de fait dans celle de l'ensemble des citoyens. Austérité, récession, rigueur, effort, autant de mots qui traduisent toujours plus d'inégalités sociales, de précarité, moins de service public. Nous ne partageons définitivement pas ce choix de la défiscalisation pour les entreprises du CAC40. Ce choix de marchandisation de ce qui ne doit pas l'être, l'intérêt général. Je sens que si je continue dans ce sens, je vais bientôt être taxée de rejeter la faute sur le Gouvernement. Et en même temps, je crois bien que je vais assumer, que je vais enfoncer le clou, parce que le débat politique mérite d'être mené, parce que la confrontation doit avoir lieu. Quand la soupe est mauvaise, ça ne suffit pas de changer de casserole. 10 milliards d'économies sur les collectivités, réduction de la moitié des régions, suppression des départements. La réflexion sur le millefeuille territoriale se transforme en véritable coup d'État sur la décentralisation. Il ne s'agit ni plus ni moins de confisquer la capacité de décision populaire au plus près de la vie réelle. Comment combattre ce coup d'État ? Je le crois sincèrement, en développant toujours plus de politique, en construisant toujours plus nos choix budgétaires avec les citoyennes et les citoyens de notre ville. C'est ce que nous voulons porter avec ce débat d'orientations budgétaires : des moyens pour la démocratie locale, des moyens pour le personnel communal, des moyens pour la culture,

le sport, pour ces suppléments d'âme pour certains et qui font toute la différence pour nous. Comment pourrions-nous nous désintéresser des populations plus précaires au prétexte qu'il faille économiser ? Des moyens pour l'autonomie et la réussite des jeunes dans notre ville, des moyens pour abattre la spéculation, des moyens pour la petite enfance, pour le droit à travailler, des moyens pour se construire et se reconstruire, des moyens pour le logement. Nous avons l'ambition de porter haut nos politiques publiques.

Ce budget incarne la continuité, nous en sommes fiers, mais nous voulons déjà aller plus loin, déjà poser les questionnements des futures constructions budgétaires pour mettre en forme, en application, nos 264 propositions, pour faire perdurer l'exigence, les engagements, développer les luttes dans notre ville pour le bien de tous les habitants, de la Gauche, de la politique dans son ensemble. C'est le défi que nous devons relever au regard des moyens en diminution. Il n'est pas question pour nous de nous soumettre au dogme de l'austérité. Ivry a des grands projets, des beaux projets. Pour y parvenir, nous serons dès samedi dans la rue, nous serons des dizaines de milliers dans toute la France à manifester à l'appel du Parti Communiste Français, du Parti de Gauche, d'Ensemble, du NPA (nouveau parti anticapitaliste) et de plus de 200 personnalités et associations, pour faire entendre notre mécontentement et notre colère face à une politique nationale et européenne de plus en plus sourde aux besoins des peuples. Je vous remercie. »

M. GOSNAT. - *« Merci. La parole à Sabrina Sebaihi. »*

Mme SEBAIHI. - *« Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. En tant que nouvelle élue, je suis fière de prendre la parole au nom du groupe Europe Écologie sur le débat d'orientations budgétaires pour ma première intervention. Je mesure toute la charge qui pèse sur nous à l'heure où nous avons à voter un budget dans ces conditions particulières, une baisse des dotations des collectivités territoriales reconduite malgré le signal fort envoyé par nos concitoyens pour infléchir la politique d'austérité jusqu'à présent. De ce point de vue, les propos tenus par le nouveau premier ministre lors de sa déclaration de politique générale confirment les annonces antérieures : 30 milliards pour les entreprises, mais 50 milliards d'économies pour les dépenses publiques dont 10 milliards pris sur le budget des collectivités. Elles sont pourtant, pour les populations, un bouclier contre la crise et cela met bien en perspective la tâche qui nous incombe aujourd'hui. Car ces baisses sont aussi une réelle remise en question des lieux de création, d'innovation, de proximité, de solidarité et de démocratie que sont les collectivités territoriales, d'autant plus que ces dernières sont le principal moteur de l'investissement public. Ces baisses interviennent alors même que les collectivités territoriales sont de plus en plus sollicitées avec des transferts de compétences sans financement conséquent. C'est également le cas pour la réforme des rythmes scolaires, qui, sans entrer dans un débat sur son bienfondé, va peser lourdement sur notre budget. Le surcoût de fonctionnement annuel de cette réforme pour Ivry sera d'après les hypothèses envisagées par l'administration, entre 300 000 et 700 000 €. Cette fourchette assez large a le mérite de souligner le manque de visibilité sur ces dépenses. C'est donc un budget évidemment équilibré, mais contraint, qui nous est proposé. Cela nous laisse peu de marges de manœuvre alors que les besoins des Ivryennes et des Ivryens en termes de service public ne cessent de croître et notamment dans les domaines du logement, de la santé ou encore de l'éducation.*

Notre budget préserve bien sûr l'ensemble des grands projets actés pour la ville. Et de ce point de vue, je tiens à saluer le professionnalisme et la rigueur avec laquelle les services ont

œuvré à élaborer ce budget. Qu'il s'agisse de la livraison de l'école Rosa Parks pour la rentrée prochaine, le lancement du projet de maison de quartier Gagarine ou encore le remplacement d'un échographe au centre municipal de santé, les agents sur le terrain, et plus largement l'administration dans son ensemble, ont fait preuve de courage, de loyauté et d'un grand souci du service public et nous les en remercions. Notre collègue Mehdy Belabbas a parlé du lien entre budget et transition écologique. Nous en avons le plus bel exemple dans le programme Ivry au Cœur, avec l'engagement de repenser la question de l'instauration d'une redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. Cela permettra aux habitants de participer à travers une mesure innovante aux économies indispensables afin de garantir un service public de qualité dans les autres domaines. C'est avec courage que nous allons nous atteler à la tâche, bien qu'elle soit complexe et tout en gardant les intérêts des Ivryennes et des Ivryens au cœur de nos préoccupations. Merci à toutes et à tous. »

M. GOSNAT. - « Merci, Sabrina Sebaihi. Alors, la question à l'ordre du jour n'appelle pas de vote. Je vais repasser la parole à Mehdy Belabbas pour sans doute répondre à un certain nombre de remarques qui ont été faites. »

M. BELABBAS. - « Merci, Monsieur le Maire. Oui, assez rapidement, je vous remercie de la qualité de vos interventions et de l'intérêt que vous avez montré à ce débat d'orientations budgétaires, dans un délai qui était relativement court. Nous en avons toutes et tous conscience. Je voudrais répondre à mon collègue et camarade écologiste Hervé Rivière sur les investissements. Nous avons cette volonté de maintenir un taux d'investissement extrêmement important, 26 millions d'euros sur l'année 2014, avec la possibilité lors de la décision modificative de réévaluer ce montant. C'est la géothermie, c'est l'école Rosa Parks, ce sont les centres sociaux dans les quartiers, c'est le soutien à Ivry Confluences, c'est le soutien au logement social. Tous ces investissements-là sont des investissements de qualité et qui permettent à la ville de se projeter dans l'avenir et de continuer son développement et son essor. Donc, sur ces questions-là, nous avons une attitude volontaire. Il ne s'agit pas de revenir sur ces investissements d'avenir pour notre commune.

Deuxième chose, je voudrais répondre aussi à notre collègue et camarade de la Droite, de l'opposition, sur la pression fiscale qui est évoquée sur notre ville. Ce n'est pas que du fait de la commune. Je peux rappeler l'augmentation de la TVA au 1^{er} janvier 2014 qui pèse très lourdement sur la consommation des ménages et qui n'est pas du fait de la commune, la revalorisation des bases 0,9 % qui n'est pas du fait de la commune. La commune vote les taux d'imposition, mais derrière, toutes ces revalorisations d'impôt là, elles ne sont pas de notre fait. Et donc, sur la taxe foncière, M. Bouillaud, vous oubliez ou peut-être vous ignorez qu'à Vitry, certes, la taxe foncière peut apparaître moins importante, mais c'est surtout parce qu'il existe à Vitry une taxe sur les ordures ménagères qui n'existe pas à Ivry. Et donc, du coup, cette information-là... oui, à Vitry, la taxe foncière n'intègre pas la taxe sur les ordures ménagères, comme c'est le cas à Ivry. Et de fait, nous avons donc une taxe foncière qui peut apparaître comme ça artificiellement plus élevée, mais quand on va au fond des choses, on se rend compte qu'on est sur des taux, certes, un peu en dessous à Vitry, mais tout de même, cette histoire de taxe sur les ordures ménagères doit être soulevée.

Enfin, répondre aussi à nos collègues socialistes sur la question du nombre des adjoints. On vous a connus moins pointilleux sur la question du nombre des adjoints à une certaine époque où certaines et certains d'entre vous cumulaient les indemnités d'adjoint et de vice-président aux communautés d'agglomération. Donc voilà, la démocratie a un coût. Je pense que notre

ville effectivement, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, a fait le choix d'avoir 13 maires adjoints, comme dans de nombreuses villes et c'est un choix qui se respecte. Merci beaucoup. »

M. GOSNAT. - *« Merci. Donc, il n'y a pas de vote. Je ne vous propose pas de poursuivre le débat. Nous aurons l'occasion de voter donc le 29 avril. Je vais passer la parole à Régis Leclercq. »*

M. LECLERCQ. - *« Oui, je ne vais pas relancer longuement le débat, mais juste une explication parce que tout le monde ne comprend pas forcément le débat sur les bases et les taux. L'État augmente les bases tous les ans de l'inflation. Donc, logiquement le taux ne devrait pas changer, devrait rester stable. Et à Ivry, tous les ans, il y a un petit jeu technique qui fait qu'on augmente le taux également de l'inflation, donc en fait on double l'inflation tous les ans. Donc, nos impôts à Ivry augmentent tous les ans du double de l'inflation parce qu'il y a la base et le taux qui augmente de l'inflation alors que normalement le taux ne devrait pas changer. »*

M. GOSNAT. - *« C'est une explication un petit peu confuse. Non, les bases sont fondées sur l'évolution du développement économique de la ville. Or, effectivement, l'État a été jusqu'à présent bien obligé de tenir compte de l'évolution du développement économique de la ville. Et en ce qui concerne les décisions que nous avons prises, ici, en tant que Conseil Municipal depuis plus de six ans, depuis deux - trois mandats, c'est de dire, nous restons au niveau grosso modo de l'inflation, à 1,5 % d'augmentation. Et il y a eu une année où nous sommes restés à 0,5. Pourquoi ? C'est parce évidemment, nous sommes comme n'importe quel contribuable ou comme n'importe quel consommateur, nous sommes confrontés à des augmentations qui sont les augmentations de la TVA, qui sont les augmentations de tous les prix. Lorsque nous réalisons une route, lorsque nous réalisons un immeuble ou n'importe quoi, nous sommes confrontés à l'augmentation des coûts. Et nous avons décidé d'une moyenne, je dirais constante, de +0,5%. Nous n'avons pas voulu comme certaines villes dire à un moment donné, par démagogie, on fait 0 %. Et puis après, ce qui est arrivé quelques fois dans le Val-de-Marne, on rebalance l'augmentation à 6 - 7 %, etc. Nous n'avons pas voulu, et vous le savez bien M. Leclercq, nous n'avons jamais voulu faire la théorie du balancier. C'est-à-dire par démagogie, à un moment donné, 0 %, on n'augmente pas chez nous les taux. On ne fait pas d'augmentation ; précisément, près des élections, quelles qu'elles soient. Et puis d'un seul coup, bing, ça repart, etc. Nous n'avons jamais voulu faire ça. Nous avons toujours indiqué, nous en restons à une augmentation équivalente grosso modo à l'augmentation du coût de la vie, à 1,5 %, sauf une fois où nous sommes descendus en dessous. Et Mehdy Belabbas l'a rappelé en ce qui concerne la taxe sur les ordures ménagères, nous ne la pratiquons pas. Peut-être qu'il faudra le faire à un moment donné.*

Dernière chose, c'est que quand même quand on regarde ce qui s'est passé au cours de ces quinze dernières années, nous avons été des partenaires de Dexia, pour avoir des prêts. Dexia étant autrefois Crédit Local de France, c'est-à-dire un partenaire public, nous avons toutes raisons d'être des partenaires confiants envers cet organisme. Mais en particulier sous la responsabilité de Philippe Bouyssou, nous avons toujours été méfiants sur tout ce qui pouvait être emprunts qui nous paraissaient un peu suspects. Ce qui fait que notre ville a été, malgré les emprunts que nous avons passés chez Dexia, épargnée des emprunts toxiques et comme un certain nombre de villes et notamment de villes de Droite, nous n'avons pas été asphyxiés par des emprunts toxiques.

Dernière chose, mais elle est très importante. Il se trouve qu'hier, il y avait l'inauguration du zoo de Vincennes. Très bien. Or, dans cette affaire-là, j'ai découvert qu'il y a des millions et des millions qui sont investis dans le cadre des partenariats public/privé. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, ce qui est une belle réalisation - je vous invite à la voir - mais dans quelques années, ça va être une catastrophe. C'est-à-dire qu'on va se retrouver dans une opération qui va être une opération totalement privée, qui va être une opération qui va nécessiter une rentabilité financière extraordinaire. Et déjà les prix qui sont pratiqués pour les gens, les familles, c'est quelque chose comme 20 € : 22 €. Il n'y a aucune opération, aucune opération à Ivry qui n'a été engagée dans ce type de financement. Et je peux vous dire que ce n'est pas l'envie... pas l'envie. Ce n'est pas les demandes qui nous ont été faites qui ont manqué. On aurait très bien pu faire le Robespierre, la salle - qui a parlé de la salle de 2 500 places tout à l'heure ? - la salle de 2 500 places, nous pourrions l'avoir déjà réalisée depuis longtemps. On n'avait qu'à demander à un certain nombre de grands majors des opérations de construction, ça serait fait. Et nous avons refusé parce qu'il s'agissait d'opérations où il y avait un partenariat public/privé. C'est comme ça qu'il y a eu ce grand scandale des lycées qui ont été financés dans le cas des METP où maintenant ce sont des millions voire des milliards qui sont dus aux grands majors du financement. En tous les cas, nous n'avons jamais voulu entrer dans ce type d'opérations. Très franchement, je pense que c'est à tout notre honneur, même si ça retarde un peu tous les projets que nous avons. Mais jamais, nous ne serons à la solde des grands majors de la finance et du béton. »

LE CONSEIL,

A/ PROCEDE au débat d'orientations budgétaires 2014 conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales.

(affaire non sujette à un vote)

B/DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport 2013 sur la situation en matière de développement durable

M. GOSNAT. - « *Je vais passer la parole à Stéphane Prat puisque là aussi, du point de vue de la réglementation, nous avons à voir un rapport sur la situation en matière de développement durable. C'est une intervention où il n'y a pas de vote, mais c'est une intervention d'information.* »

M. PRAT. - « *Monsieur le Maire, mes chers collègues. J'ai l'honneur de vous présenter ce soir le rapport 2013 sur la situation en matière de développement durable d'Ivry-sur-Seine. La brièveté de la dénomination de ce rapport n'étant pas sa qualité première, vous me permettez de le désigner par la suite de ma présentation par l'acronyme RDD. Ça veut donc dire, rapport pour le développement durable.*

Ce rapport instauré par la loi dite Grenelle 2 est obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants et doit être présenté avant le vote du budget avec les orientations budgétaires. C'est la troisième édition de ce rapport pour Ivry et la première de cette nouvelle mandature. Ma présentation de ce soir a pour objectif de vous donner de manière rapide et synthétique les clés de compréhension des enjeux du développement durable sur notre territoire. Il serait particulièrement contreproductif de vous inonder de chiffres,

pourcentages et autres statistiques diverses que vous pouvez consulter à souhait dans le rapport lui-même et j'estime que c'est tous ensemble que nous devons travailler pour amplifier la transition écologique de notre ville amorcée lors de la précédente mandature.

Le RDD est donc un bilan de l'action de la municipalité en matière de développement durable. Il dresse donc un état des lieux construit autour de cinq finalités du développement durable, à savoir : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, la cohésion sociale ainsi que la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains et enfin la dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsable. Ce bilan concerne à la fois le territoire de la ville d'Ivry et la municipalité en tant que telle qui se doit d'être exemplaire. Sur le plan des actions et des programmes mis en œuvre par Ivry pour construire une ville durable et solidaire, les indicateurs permettent de porter un jugement sans complaisance. Mis en place concomitamment à la préparation du premier RDD, il montre l'état d'avancement des projets en cours et autorise une évaluation transparente. Il s'agit donc d'une photographie de notre action, mais également d'un outil d'évaluation de nos politiques publiques en matière de développement durable.

En ce qui concerne le premier objectif, la lutte contre le changement climatique, à Ivry, cela passe par notre plan climat énergie territorial, appelé PCET, ex-Agenda 21. Celui-ci se compose de 25 actions ayant toutes pour objectif la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. La loi Grenelle 2 a rendu ce type de plan obligatoire pour les communes de plus de 50 000 habitants fin 2012. À Ivry, nous nous sommes dotés d'un PCET dès juin 2011, ce qui faisait de nous la première municipalité du Val-de-Marne à adopter une telle mesure. Concrètement, le réseau de chauffage urbain qui sera majoritairement alimenté par l'énergie géothermale et qui va se développer sur le territoire ivryen constitue l'action majeure du PCET. En faisant disparaître les chaufferies au gaz du centre-ville, de Pierre et Marie Curie et de divers ensembles immobiliers anciens qui se raccorderont, Ivry s'approche de son objectif de diminution globale de 10 % de ses émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, parmi les leviers dont dispose une collectivité pour mettre en œuvre une politique de développement durable et l'inscrire dans la durée, les documents d'urbanisme occupent une place centrale. Sur ce point précis, de nombreux documents sont venus définir le cadre référentiel de notre ville. On peut ainsi citer l'adoption par le Conseil Municipal de la charte des espaces publics ainsi que la charte écoquartier, deux instruments certes non contraignants, mais qui ont fortement inspiré notre nouveau plan local d'urbanisme voté en décembre dernier. Ainsi, celui-ci est devenu la véritable pièce maîtresse d'un développement urbain, à la fois durable et maîtrisé. De plus, nous pouvons nous féliciter des actions de sensibilisation autour de la biodiversité et de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les services qui ne sont plus utilisés que dans les cimetières et sur les terrains sportifs.

À côté de ce bon bilan, grâce aux indicateurs que nous avons décidé d'y intégrer, le rapport a également le mérite et la franchise de soulever plusieurs actions où la municipalité a pris du retard. On constate en effet que certains projets ne produisent pas encore les effets escomptés. Ainsi, sans les aménagements réalisés par le Conseil Général le long de l'avenue de Verdun ou de l'avenue Maurice Thorez, la construction de voies cyclables est restée insuffisante, voire nulle. Le bilan carbone qui devra être effectué prochainement nous permettra d'ailleurs de mesurer les progrès réalisés avec des données actualisées. Néanmoins, plusieurs bouleversements devraient venir modifier davantage encore, dans les

mois et les années à venir, notre étiquette de ville respectueuse de l'environnement. Bouleversement urbain tout d'abord, avec la livraison prochaine de plusieurs opérations immobilières sur Ivry Confluences et la ZAC du Plateau. En effet, toutes les constructions réalisées sur les deux ZAC de notre ville se font sur la base de standards énergétiques particulièrement exigeants. Cela contribuera donc à améliorer notre bilan énergétique et d'émission de gaz à effet de serre. Et nous espérons qu'un peu plus tard, Ivry respira un peu mieux grâce à l'inauguration de nouveaux espaces verts très attendus par les Ivryens et les Ivryennes. Ces nouveaux espaces verts permettront de combler un peu le fossé qui nous sépare des 10 m² recommandés par le SDRIF (schéma directeur de la Région Ile-de-France).

Fort de ce bilan plutôt positif, nous devons maintenant nous tourner vers l'avenir. Le programme de la majorité municipale porte en lui les promesses d'un développement durable plus abouti. En parfaite harmonie avec le renouvellement de la démocratie participative que nous voulons coconstruire avec les Ivryens et les Ivryennes, nous devons associer ces derniers aux grands chantiers écologiques à venir. C'est pourquoi notre ville doit se doter d'outils, d'espaces et de politiques pour aller encore plus loin dans le chemin de la transition écologique. En premier lieu, la création d'une maison de l'environnement permettra de mettre en valeur l'engagement de la ville sur ces questions et développer l'éducation populaire sur l'écologie, que ce soit en matière de gestion de déchets, de consommation d'énergie, de gaspillage alimentaire, de mode de consommation, d'affichage publicitaire, de mobilité alternative, etc. Les associations auront évidemment toute leur place dans ce nouvel espace et je tiens d'ailleurs à saluer le formidable travail de sensibilisation sur la gestion des déchets de plusieurs d'entre elles, comme Collectif 3R ou l'association OSE, Organe Sauvetage Écologique. Nous avons acté notre opposition à la construction d'une usine de tri mécanobiologique et de méthanisation à Ivry, car préserver notre environnement, c'est aussi réduire nos déchets et plus globalement lutter contre un système qui incite à jeter, produire et racheter toujours plus. L'économie circulaire se pose là en solution. Il faudra donc engager rapidement la réflexion sur la création d'une recyclerie, soit d'initiative municipale, soit en soutenant une initiative associative ou de l'économie sociale et solidaire. À l'image de ce que la Cyclofficine a réussi à faire autour du vélo, ce lieu favoriserait la réparation de matériel en panne pour éviter qu'ils ne soient jetés, tout en sensibilisant les citoyennes à la surconsommation liée à l'obsolescence programmée. Sur ce même sujet, notre opposition à la construction d'une usine de tri mécanobiologique, il nous faut être à la fois vigilants, constructifs, mais aussi inventifs et on peut compter sur l'intelligence collective pour arriver rapidement à des propositions concrètes, notamment sur le sujet de la collecte sélective des biodéchets qui, dans les meilleurs délais, devrait pouvoir faire l'objet d'une expérimentation concrète à une échelle plus ou moins grande.

Le plan climat énergie territorial que j'évoquais plus haut devra prochainement être mis à jour. Le chauffage urbain alimenté par une usine géothermique étant sur les rails, notre prochain gros chantier pour poursuivre la transition énergétique à Ivry sera la réhabilitation thermique du parc immobilier. Elle a déjà été entamée puisque nous avons engagé, lors du dernier mandat, la rénovation de 106 logements dans Jeanne Hachette, mais ce n'est évidemment qu'un début et beaucoup reste cependant à faire. Les bâtiments communaux et la plupart des logements sociaux sont encore trop gourmands en énergie. Il faut donc envisager des travaux d'isolation d'envergure. Nous mettrons donc en place un suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux pour mener une évaluation et décider des interventions. Pour les bâtiments ne pouvant être reliés au réseau de chauffage urbain, nous étudierons la possibilité de nous équiper en éoliennes ou en panneaux solaires.

La transition énergétique n'est pas seulement un enjeu écologique, c'est également un enjeu économique et social. En effet, d'après le ministère de l'Écologie, la facture énergétique s'élève à 3 200 € par ménage par an, en moyenne. En luttant contre les passoires énergétiques, on lutte également contre la précarité, car le coût de l'énergie est de moins en moins supportable pour les ménages les plus pauvres.

Je conclurai cette présentation en rappelant qu'en matière de développement durable, la transversalité est le maître mot. La porte de mon bureau est donc ouverte à chaque élu de cette assemblée, qu'il ou elle soit membre ou non de la majorité. L'avenir de notre planète auquel notre ville souhaite apporter sa modeste contribution est trop important pour que le poids des étiquettes prime sur les bonnes idées. Nous allons déterminer tout à l'heure les membres permanents des commissions municipales, mais sachez d'ores et déjà que ma détermination est totale pour en faire sorte que le développement durable ne soit pas un gadget de bonne intention servant un effet de mode et soit une véritable politique globale de préservation de notre planète. Je vous remercie de votre attention. »

M. GOSNAT. - *« Merci, Stéphane Prat. Alors, vous avez tous compris que le bureau de Stéphane Prat était ouvert à toutes et à tous, ce qui ne vous empêche pas ce soir de donner votre avis. Là aussi, vous savez, c'est une démarche qui est nouvelle depuis quelques années, dans le sens où il doit y avoir un rapport sur le développement durable. Donc, c'est ce que vient de faire Stéphane Prat. Est-ce qu'il y a des interventions particulières ? Alors, Hervé Rivière, Valentin Aubry. C'est tout ? Romain... Alors, Romain. Alors, il faut faire attention parce que maintenant, il y a des Mehdi, des Romain. Alors, on va commencer, Hervé Rivière et après Alexandre Vallat. Ah bon, d'accord. C'est toi la secrétaire, moi je suis tes indications. Merci. Donc, Hervé Rivière. »*

M. RIVIERE. - *« Merci Monsieur le Maire. Toujours mes problèmes de lunettes. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Contrairement à ce qui est indiqué dans ce rapport, le niveau atteint par notre ville en matière de développement durable est assez bas à ce jour et bien insuffisant au regard des objectifs que nous nous étions fixés au cours de la dernière mandature. On nous dit pour mieux nous convaincre que notre politique de développement durable s'appuie sur un PLU (plan local d'urbanisme) modifié en 2013, qui prend en compte les objectifs et les préconisations de la charte écoquartier du plan climat et du PADD (projet d'aménagement et de développement durable). Or, comme le groupe Écologie Ivry a déjà eu l'occasion de l'exprimer dans un précédent Conseil, le règlement du PLU 2013 a été expurgé de tout article contraignant en matière de développement durable, qu'il s'agisse de la superficie des espaces verts publics, du développement des énergies renouvelables, de la performance énergétique des bâtiments, des réserves en espaces publics, des espaces verts publics, des pistes cyclables, de la mutualisation des parkings et de la réduction des axes de transit ou du tri et de la collecte sélective des biodéchets. Aucun des objectifs et préconisations fixés dans la charte écoquartier, le PADD, le plan climat, ne sont traduits dans les articles opposables de notre règlement d'urbanisme.*

Le plan local d'urbanisme d'Ivry qui ne contient quasiment aucune contrainte en matière de développement durable autre que celles fixées par l'État, laisse donc les promoteurs et les constructeurs libres de faire ce qu'ils veulent. L'engagement politique de notre ville en faveur du développement durable est aujourd'hui au niveau minimal. Ce qui est, hélas, également le cas du Val-de-Marne, classé en 2013 comme le dernier des départements de France pour tout ce qui concerne le développement durable. Il en va de même pour notre gestion des déchets,

la municipalité d'Ivry ayant préféré s'engager dans une gestion industrielle des déchets, tant pour la collecte que pour le traitement, plutôt que de mettre en place le tri et la collecte séparée des biodéchets et de favoriser la mise en place de PME (petites et moyennes entreprises) axées sur la réutilisation et le recyclage des déchets. Là encore, c'est une solution industrielle, elle-même génératrice de déchets, qui est privilégiée.

Sur la question des énergies renouvelables, Écologie Ivry Seine-Amont a approuvé le choix de développer la géothermie tout en soutenant le développement des autres sources d'énergies renouvelables : solaire, éolien, biomasse. Or, la municipalité semble aujourd'hui considérer que son quota d'écologie est rempli, avec la géothermie, qu'elle n'a ainsi plus besoin de développer d'autres énergies renouvelables.

Je voudrais terminer mon intervention en soulignant les trésors d'invention et d'astuce que doivent déployer, document après document, les services de notre ville pour essayer de présenter Ivry comme une ville engagée dans le développement durable. L'insertion dans ce bilan du développement durable d'une photo de panneaux photovoltaïques sur le toit d'une petite maison pour suggérer l'engagement de la ville dans les énergies renouvelables est exemplaire des pratiques de communication de la municipalité, passée maître en la matière. Pour rappel, il n'est prévu aucun panneau photovoltaïque dans la ZAC (zone d'aménagement concerté) Ivry Confluences, même pas pour le nouveau collège et il n'y en a pas non plus sur les bâtiments de la ZAC du Plateau. À Ivry, on a le conservatisme durable et un fort niveau de développement en communication publicitaire. Je vous remercie de votre attention. »

M. GOSNAT. - « *Valentin Aubry.* »

M. AUBRY. - « *Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. La lecture du rapport sur la situation en matière de développement durable est pétrie de bonnes intentions, mais l'arrêté du bilan, dans ce domaine, est très différent et voire négatif. De nombreux locataires de l'OPH se plaignent des isolations catastrophiques et des murs poreux et des fenêtres qui ferment mal et qui laissent la chaleur s'échapper. Alors que de nombreuses villes ont réalisé des thermographies aériennes et transmis cela à chaque propriété, rien n'a été fait à Ivry. Je ne vais pas reprendre point par point le rapport, mais on peut relever à chaque chapitre une réduction plus technocratique qu'une ambition concrète, voire des incohérences. Simple exemple, sur les tris des sapins de Noël. Deux données sont différentes : celle du rapport et celle du journal. Dans le rapport, on peut constater qu'en 2012, 770 sapins ont été récoltés et dans Ivry ma ville, 400 sapins dans les parcs municipaux ont été récoltés. Donc, ça fait 370 de différence. Ensuite, dans le rapport en 2013, il y a 500 sapins récoltés et dans Ivry ma ville 800 sapins récoltés. Donc, une différence de 300 sapins. Exactement ! Où sont passés les sapins ? Est-ce qu'il y en a eu moins avant ou plus après, M. Bouyssou ? Je vous le demande justement. Moi aussi.*

Ensuite, en ce qui concerne les pistes cyclables, est-ce que le but de la ville, c'est juste simplement de mettre des lignes blanches sur le sol, histoire de satisfaire les alliés écologistes ou ce sont des ambitions concrètes ? Je prends exemple sur la rue Paul Andrieux où le trottoir est très partagé entre ceux des piétons et des cyclistes. Il faut se battre pour rester sur le trottoir. Si vous avez une poussette ou un fauteuil roulant, c'est à celui qui sera le premier sur la route ou sur le trottoir. Voilà ! Merci beaucoup. Ah oui ! Je voudrais savoir le nombre kilométrique des pistes cyclables sur Ivry. Merci. »

M. GOSNAT. - *« Il y a huit kilomètres de pistes cyclables. Sur les sapins, il faudrait peut-être que vous nous envoyiez un petit document. Je pense qu'on pourrait l'éditionner parce que c'est un truc quand même assez intéressant. Je vais passer la parole à Romain Zavallone. »*

M. ZAVALLONE. - *« Vous y arriverez à prononcer mon nom, je n'en doute pas. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je participe ce soir à mon premier Conseil Municipal et je suis heureux de pouvoir prendre la parole au nom du groupe Europe Écologie Les Verts sur un sujet aussi primordial et à l'origine de mon engagement politique. Je tiens tout d'abord à remercier Stéphane Prat pour sa présentation, mais aussi pour être allé au-delà du rapport pour mieux nous projeter dans les défis qui nous attendent dans cette mandature. Le développement durable n'est pas une fin, c'est un mouvement, un objectif vers lequel nous voulons tendre. Il est toujours possible de faire mieux au gré des innovations technologiques, sociales ou démocratiques. Si nous voulons que notre ville se développe de manière durable, nous devons être capables d'avoir un regard critique sur notre action. Il me semble que ce rapport, grâce à l'insertion d'indicateurs transparents et non définis par les élus d'Ivry permet de porter un jugement objectif sur les avancées réalisées, mais aussi de cerner plus facilement les points sur lesquels nous sommes en retard. Notre majorité s'est appuyée sur ce constat et les remarques des Ivryennes et des Ivryens pour bâtir une feuille de route durable pour ce nouveau mandat. Nous manquons par exemple d'espaces verts à Ivry. Nous avons l'opportunité avec la transformation de la ville de combler ce retard et de nous rapprocher des 10 m² d'espaces verts par habitant recommandés par le schéma directeur de la région Île-de-France. Le développement durable du territoire ne doit pas être décidé uniquement par ses élus. Il doit être coconstruit. Mais on ne décrète pas la participation citoyenne. Si on veut une vraie démocratie participative, il faut que chacun puisse en avoir les clés pour en comprendre les enjeux. Pourquoi ne pas diffuser plus largement le rapport du développement durable la prochaine fois ? Nous devons également tenir compte du principe de précaution. Je me félicite que nous ayons engagé des démarches de concertation avec les opérateurs de téléphonie mobile afin d'élaborer avec eux, mais aussi avec les associations, une charte de la téléphonie mobile afin d'encadrer l'implantation des futures antennes relais. Le groupe Europe Écologie Les Verts veillera en tout cas à ce que la dimension environnementale soit systématiquement prise en compte dans les politiques publiques. Je vous remercie pour votre attention. »*

Mme POURRIOT. - *« Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Comme vous le savez, c'est ma première intervention dans cette enceinte et au sein de cette assemblée. Il ne me déplaît pas que ce soit sur un sujet aussi important que le développement durable. Car, en effet, les collectivités locales ont une lourde responsabilité dans la mise en œuvre d'une démarche de développement durable au regard de ces objectifs, à savoir un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Les enjeux sont de taille et chaque organisation, chaque strate de l'organisation territoriale, chaque entreprise, chaque groupe social, chaque citoyen, chaque Ivryen, doit pouvoir y apporter sa contribution. J'ai lu avec beaucoup d'attention le rapport 2013, le troisième rapport depuis l'obligation réglementaire, qui vient de nous être présenté sur la situation en matière de développement durable. Je vais me permettre quelques observations.*

Je pense que nous sommes bien sûr loin du but, mais surtout que nous ne nous donnons pas les moyens d'avancer significativement d'une année à l'autre, car l'ambition n'est pas au rendez-vous. Pourquoi ? Il y a des problèmes de méthode, mais pas que. Parlons de la méthode, mais aussi de l'ambition de notre ville. Nous retrouvons dans ce rapport des éléments identiques à ceux de l'année précédente. Rien ne permet de mesurer concrètement l'implication de la ville et l'état d'avancement des projets. Tout ceci semble donc un peu du gadget, parfois même du vent. Depuis trois ans, il était tout à fait envisageable de déterminer des objectifs précis, mesurables, évaluables et chiffrables. C'est l'intérêt d'une présentation conjointe en même temps et avant le débat budgétaire. Vous parlez d'un bilan positif, encore faudrait-il que ce bilan puisse être évalué. Pour exemple, nous savons tous que les bâtiments et les déplacements sont les plus grands contributeurs à l'augmentation du gaz à effet de serre. Alors, pourquoi ne pas se donner un programme planifié de travaux permettant une amélioration de la performance énergétique portant au moins sur les bâtiments publics et sur le parc social ? Combien de logements ou de m² de surface doivent bénéficier de travaux et à quelle échéance ? Combien à ce jour ont été réalisés ? De même, combien de zones 30 souhaitons-nous dans notre ville ? Sont-elles identifiées ? Idem pour le plan de déplacement de l'administration. 11 vélos mis à disposition, mais qui ne peuvent plus être utilisés par manque d'entretien. C'est un peu un gag, surtout quand rien n'est proposé pour remédier à la situation. Le parc automobile : 5 véhicules électriques loués. Très bien. Mais quelle importance au regard du parc automobile de la ville le plus ancien et à renouveler ? Quelles sont nos marges de progression ? Or, rien de tout cela. Nous avons un document confus, répétitif, avec des indicateurs généraux, non adaptés, souvent non renseignés. Et puis aussi des informations anecdotiques. Moi, j'ai aimé la chose qui tourne là. Comment vous appelez ça ? L'éolienne sur le toit.

D'autre part, parlons des oublis ou omissions. La propreté de la ville a été un des thèmes récurrents lors des nombreux débats avec la population organisés au cours de ces derniers mois. Le développement durable, ce n'est pas que la gestion des déchets, mais c'est aussi la propreté au quotidien. Quid des poubelles rentrées la nuit et sorties le jour ? Quid des dépôts sauvages d'ordures extra ménagères et de plus en plus souvent, hélas, d'ordures ménagères ? Nous ne pouvons nous satisfaire de préconisations telles que celles-ci, page 17. Je cite : « d'importants efforts restent à faire pour modifier les comportements afin d'accentuer la réduction des dépôts sauvages ». Je pense qu'avec ça, nous n'irons pas loin. Quid de la réactivité de la ville lorsqu'il faut faire face à la destruction des rongeurs dans certaines cités ? À Gagarine, pour ne pas la citer. Parlons aussi de l'ambition de la ville. Je regrette que ce rapport ne prenne en compte qu'une partie des cinq finalités du développement durable nommées dans la loi du 12 juillet 2010. Le développement durable n'est vu que dans son aspect environnemental, ce qui est une des composantes importantes. Deux axes majeurs - vous l'avez rappelé - du développement durable ne sont pas traités dans ce rapport : la cohésion et la solidarité entre territoire et entre génération, car cohésion sociale et solidarité s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Il s'agit de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires. Et la deuxième, l'épanouissement de tous les êtres humains, la prise en compte des besoins et des aspirations des personnes qui vivent ou travaillent dans cet environnement, est une composante essentielle de tous projets voulant s'inscrire dans une démarche de développement durable. Je m'interroge vraiment sur ces omissions. La question du développement durable ne s'arrête pas aux portes de Paris. Il y a cette rive du fleuve. Je ne trouve rien sur la coopération intercommunale. Quel est notre rapport au projet de

développement durable de la communauté d'agglomération Ivry Seine-Amont ou encore de celui de Paris ? Rien sur la question du plan accessibilité handicapés et de mobilité pour tous. Rien sur le projet éducatif local.

Et puis dernier point et non le moindre, la question de la gouvernance de la démocratie participative. Une ville durable ne peut se construire sans les citoyens qu'ils soient regroupés en association ou non, qu'ils soient experts ou non, qu'ils soient habitants ou commerçants, quel que soit leur âge, quelles que soient leurs convictions. Ils doivent être entendus dans leur diversité. Or, nous savons que les Ivryens souffrent d'un déficit de concertation et d'un manque d'écoute des élus. Pourquoi systématiquement passer sous silence les conseils de jeunes, les conseils d'enfants, les comités de séniors ? Les comités de pilotage de projets, ne doivent-ils pas faire une place aux représentants d'habitants et de citoyens ? Ne faudrait-il pas aussi faire un bilan du fonctionnement des comités de quartier pour leur redonner toute leur importance et leur légitimité ? Cette question de la démocratie est une question centrale à Ivry. Elle mérite d'être traitée avec une extrême attention et une prise en compte de chacun des Ivryens.

En conclusion, ce rapport me paraît être un exercice dont la seule finalité est de satisfaire au texte réglementaire. Le fait qu'il soit ainsi amputé de deux thèmes majeurs constitutifs d'une démarche de développement durable et qu'un black out soit fait sur la gouvernance et la démocratie participative nous interpelle fortement. Pour toutes les raisons évoquées et d'autres encore, la lecture de ce texte nous laisse vraiment perplexes sur la volonté de la municipalité d'avancer vers un réel développement durable de la ville. Cependant, l'encadré de la dernière page nous laisse une petite lueur d'espoir. Ce rapport, dites-vous, est appelé à évoluer afin de devenir un outil qui permette des choix, qui renforce la démarche de développement durable. Gageons que ce soit le cas et qu'au cours de chacune des années de cette mandature, nous y trouvions des engagements précis, des axes forts issus d'une écoute des Ivryens et de leur contribution, des choix chiffrés, pour aboutir à un rapport publiable et utile à tous. Je vous remercie de votre attention. »

M. GOSNAT. - « Merci. Philippe Bouyssou. »

M. BOUYSSOU. - « Merci. Non, je m'excuse d'avance pour le côté improvisé de mon intervention parce que je n'avais pas prévu d'intervenir ce soir, mais il y a plusieurs choses dans le débat qui m'ont interpellé et sur lesquelles j'aimerais réagir. D'abord, je voudrais réagir à la dernière intervention. En effet, on peut partir du principe que tout est dans tout, mais à force que tout soit dans tout, rien n'est nulle part. Donc, il faut peut-être un petit peu cibler les choses. Et je voudrais profiter de ma prise de parole pour remercier Stéphane Prat pour l'excellent rapport qu'il nous a présenté. Alors évidemment, les questions du développement durable, on sait bien qu'elles incluent de nombreux domaines et pas seulement ceux de l'environnement, mais je pense que nous aurons plein d'autres occasions au cours des six années qui sont devant nous pour aborder l'ensemble des autres questions et notamment celles de la démocratie. Et ce qui avait déclenché mon envie d'intervenir ce soir, c'était tout ce que j'ai entendu dans ce débat et sur le précédent concernant l'OPHLM. Je voulais dire que c'est ceux qui en parlent le plus qui visiblement y vivent le moins. Mais, ça a l'air d'être un petit peu pareil pour Ivry parce qu'en vous écoutant, Mme POURRIOT, j'avais franchement l'impression qu'on n'habitait pas la même ville et que la question du black out sur la démocratie et la concertation, domaine dans lequel certes tout peut toujours et à tout moment être amélioré, enrichi et approfondi, mais cette vision-là ne correspond absolument pas à la réalité

de ce qu'on vit sur l'ensemble des questions et de ce qu'on met en œuvre depuis bien des années dans cette ville sur le sujet.

Pour en revenir sur la question de l'isolation thermique de l'OPH et du patrimoine ancien, je voudrais quand même rappeler deux, trois réalités. D'abord, la première, c'est que cette ville a la chance d'avoir un patrimoine très ancien et que la réponse en matière de logements sociaux a été démarrée dans cette ville il y a bien longtemps, dès les années vingt, avec la première inauguration de la cité Insurrection dans les années 1928. Oui, c'est aux alentours de 1928 - 1929 que cette cité a été inaugurée, ... je me retourne vers Sabrina Sebaihi parce que, elle, elle habite dedans. C'est la cité la plus ancienne... Elle n'était pas là en 1928. Elle n'était pas là en 1928 Sabrina Sebaihi, mais en tout cas, elle, elle y habite aujourd'hui. Et c'est une cité qui a été entièrement réhabilitée. Les performances d'isolation thermique ne sont peut-être pas excellentes, mais ça a été la première grosse réhabilitation. Ensuite, on a eu dans les années trente, la construction de la cité Marat-Robespierre qui elle aussi a été entièrement réhabilitée, avec un changement des fenêtres, etc. Donc, je pourrais vous les enfilet comme ça, les unes après les autres et vous dire tout ce qui a été fait et les millions d'argent public qui ont été investis là-dedans. Et ça me donne aussi l'occasion, sans rentrer dans le détail, je vous rassure, mais de parler deux secondes des projets de réforme territoriale et du fameux millefeuille qu'on nous envoie à la figure systématiquement. Je vais prendre l'exemple de la réhabilitation de la cité Marat-Robespierre. S'il n'y avait pas eu les fonds du Conseil Régional d'Ile-de-France, s'il n'y avait pas eu les subventions du Conseil Général du Val-de-Marne, s'il n'y avait pas eu les subventions de la ville, le poids de l'endettement sur l'organisme HLM (habitation à loyer modéré) dont il s'agit et la répercussion de cet endettement sur le loyer des locataires pour rembourser les emprunts aurait été énorme et aurait augmenté les loyers de 30, 40 voire 50 % pour ce qui est des loyers de base. Parce que la question qu'il faut se poser quand on dit « ah oui, c'est l'horreur, les cités tombent en ruine », enfin j'ai entendu des absurdités énormes notamment au cours de cette campagne, il faut aussi se demander les financements, ils sont où ? Les prêts Palulos, ils ont été complètement supprimés pour être remplacés plus ou moins par des prêts dits développement durable qui, pour atteindre des objectifs environnementaux et des performances énergétiques très fortes, on doit remplir des conditions tellement excessives que bien souvent, ces aides et ces emprunts ne sont pas accessibles aux organismes de logements sociaux aujourd'hui. Donc, on a une vraie difficulté. Je vous prendrai l'exemple de la cité qui est en face là, que certains confondent d'ailleurs avec la cité Gagarine. Elle s'appelle la cité Thorez. C'est le même plan architectural, mais ce n'est pas dans le même quartier. Cette cité pour la réhabiliter, c'est la prochaine grosse cité de la ville qu'on va devoir réhabiliter pour remplacer les fenêtres, isoler thermiquement, etc., ce sont des dizaines de millions d'euros qui sont en jeu là-dedans et qu'il va falloir trouver. On sollicitera d'ailleurs une subvention auprès du Conseil Municipal pour essayer d'avancer sur cette question. Mais il faudra recourir à de tels emprunts qu'il va falloir se battre avec les locataires pour les obtenir. Il n'y a pas une volonté, il n'y a pas eu de négligences de la part de personne, d'avoir des fuites thermiques de cette ampleur. Il y a simplement effectivement la difficulté à mobiliser les financements et notamment les financements publics pour y parvenir. Donc, c'est un domaine, au nom des 6 264 familles qui vivent dans ce patrimoine, je pense que c'est un sujet suffisamment sérieux pour qu'on ne le traite pas avec la légèreté à laquelle j'ai assisté ce soir. »

M. GOSNAT. - « Stéphane Prat, est-ce que tu veux ajouter quelque chose ? »

M. PRAT. - « Oui, j'ai deux - trois bricoles, on va dire, à préciser. Je ne vais pas revenir sur l'intervention d'Hervé Rivière qui, en fait, a détricoté mon intervention à l'envers. Donc, je lui enverrai par mail pour qu'il voie que tout ce qu'il a argumenté, en fait, c'est tout ce que j'ai dit. La seule réponse que j'ai à lui apporter, malheureusement, c'est que sur la problématique des panneaux photovoltaïques sur Ivry Confluences, en fait, il n'y en a pas besoin, tout simplement parce qu'il y a la géothermie. Et quand on utilise la géothermie pour le chauffage, on n'a pas besoin de mettre de panneaux photovoltaïques. Or, à l'heure actuelle, les panneaux photovoltaïques ne servent qu'à la production de chaleur et non pas d'électricité. Voilà, c'est ce qu'il faut savoir. Donc, on ne cumule pas les deux. C'est complètement aberrant.

Effectivement, par contre, on peut toujours faire mieux. Mais comme l'a très bien dit, Romain Zavallone, que je remercie, c'est qu'effectivement, l'écologie, c'est un mouvement. Le développement durable, c'est un mouvement. On est enclenché dedans et maintenant, on ne peut pas lutter, on ne peut pas faire autrement. On ne peut pas revenir en arrière, c'est une chose évidente. Par contre, effectivement, je suis assez d'accord pour dire qu'à un moment donné, il faudra trouver les moyens de vulgariser un peu démocratiquement ce document. Et d'ailleurs, il y a certaines campagnes d'information et de prévention qui font que quand on fait des campagnes d'information sur le coût des dépôts sauvages où on explique combien ça coûte aux Ivryens les dépôts sauvages, eh bien, en fait, c'est des propositions, c'est des extractions précisément de ce rapport du développement durable qui sont expliquées aux Ivryens. Alors pareil, on peut faire mieux, on peut toujours faire plus, mais voilà, c'est... Mme Pourriot dit qu'il n'a pas d'ambition, sauf que j'ai plaisir à lui rappeler qu'Ivry-sur-Seine a été la première ville du Val-de-Marne à mettre en place un plan climat énergie sous l'impulsion de Chantal Duchène. J'ai envie de lui répondre également qu'en ce qui concerne les vélos, pour le coup, c'est son intervention sur le sujet qui est anecdotique et approximative puisqu'en fait, il y a 18 vélos de disponibles et qui sont tous en état de fonctionner et que moi-même, je les utilise. Donc, voilà. En ce qui concerne les dépôts sauvages également, elle a sans doute omis, elle a volontairement certainement oublié qu'on avait mis en place des gardes urbains qui effectivement étaient habilités à mettre des amendes pour effectivement pouvoir compenser le fait qu'il y a des gens qui jettent leur déchets dans la rue... parce que la ville n'est pas sale. Ce sont les gens qui sont sales. C'est bête à dire ! Donc nous, on met en place des campagnes de sensibilisation, de prévention. Mais voilà, ce n'est pas la ville qui est sale. Il y a des services et je tiens à les remercier. Les services municipaux, les agents municipaux qui tous les jours tournent et à peine qu'ils ont le dos tourné des gens jettent leur déchets dans la rue, c'est triste à constater, mais voilà, c'est comme ça. Donc, il faut qu'on engage plus d'éducation effectivement.

Au final, je dirais que moi-même je suis perplexe de votre intervention et limite de votre mauvaise foi. »

M. GOSNAT. - « Régis Leclercq. »

M. LECLERCQ. - « Oui, je vais juste répondre à Philippe Bouyssou quand il laisse entendre que les personnes qui sont intervenues pour parler du logement social ne connaissent pas le sujet. Mon collègue habite en logement social. Il a passé toute sa jeunesse à Gagarine-Truillot, donc il connaît la situation. Nous aussi, en tant que conseillers municipaux, on rencontre beaucoup de monde, on discute, on va visiter des appartements et on connaît également la situation. Donc, quand on parle, c'est du concret, c'est du vu. Et par ailleurs, pour ce qui concerne l'OPH, on a toujours demandé à avoir une place au conseil

d'administration pour avoir connaissance des dossiers et pour pouvoir rétorquer et avoir des éléments et ça nous a toujours été refusé. Donc après, quand on nous dit qu'on ne connaît pas le dossier,... c'est parce qu'on nous refuse de nous communiquer les éléments. »

M. GOSNAT. - *« M. Leclercq, il y a au moins une réalité qu'on connaît bien, c'est qu'il y a eu auparavant des financements qui s'appelaient les financements Palulos qui permettaient de véritables réhabilitations puisqu'on était entre 17 et 20 % de financement des réhabilitations HLM, qui ont disparu. Et ensuite, il y a eu ce qu'on appelle l'ANRU et l'ANRU a disparu totalement des financements d'État - c'était sous la direction d'ailleurs de la Droite à l'époque, de Mme Boutin - et il n'y a plus aucun financement de ce point de vue. Ça permettait, c'était les grandes opérations de réhabilitation urbaine. Tout ça a disparu. Alors qu'on habite ou qu'on n'habite pas dans du logement social, c'est la réalité telle qu'elle est aujourd'hui. Et si nous ne sommes pas aujourd'hui en capacité de pouvoir accélérer le processus de réhabilitation d'une cité comme Gagarine, c'est précisément parce qu'il n'y a plus les financements ANRU comme ils étaient auparavant. Et j'espère bien, puisqu'il y a eu des changements au niveau gouvernement, etc. Mais enfin, en tous les cas, j'avais eu l'occasion de rencontrer le ministre de l'époque chargé de la ville qui nous avait dit, qui m'avait dit, c'est très bien ton projet, etc., on va le soutenir. Bon ! Pour l'instant, on est à je ne sais plus combien de pourcentage du financement de l'opération. On est à 5 millions d'euros sur les 21 millions qui étaient prévus par l'État. C'est évident. Comme dirait le grand Roland Castro, il y a une véritable dette sociale de l'État vis-à-vis des populations concernées et que là, on n'est pas du tout aujourd'hui dans le cadre du remboursement de cette dette sociale.*

Dernière chose que je voudrais dire par rapport aux questions de l'environnement. Franchement, moi je veux bien qu'on ne prenne pas les choses par le petit bout de la lorgnette parce qu'il y a pas mal de choses qui sont évidemment importantes. À partir du moment où on habite dans un quartier, qu'on sent qu'il y a des salissures, etc., personne ne peut dire, on s'en fout, ce n'est pas grave, etc. D'abord, il faut quand même de temps en temps faire le tour d'Ivry. Moi, je le fais régulièrement. Ce n'est pas tout à fait aussi sale que certains ont bien voulu le dire pendant la campagne électorale. Mais l'autre chose qui est quand même, à mon avis, essentielle par rapport à la conception que nous avons de la ville dans son devenir, c'est que certainement Ivry sera dans les quatre - cinq ans, dix ans qui viennent, la ville qui sera la plus écologique qui soit. Ne serait-ce que par les transports et par la bataille que nous avons menée. C'est vrai que nous ne sommes pas mal desservis, nous avons le métro avec la ligne 7, deux stations, ce qui n'est déjà pas mal. On n'est quand même pas mal drainés par les réseaux de bus. Mais quand même, nous nous sommes bagarrés sur un certain nombre de grands projets. Le grand projet qui est celui de la mise en place du tramway sur l'ex route nationale 305, qui va partir de la porte de Choisy. C'est l'équivalent du bus 183 où il y a 60 000 voyageurs/jour. On va avoir ce tramway qui va partir de la porte de Choisy jusqu'à l'aéroport d'Orly. C'est considérable. Ce n'est pas 60 000 personnes qui vont l'utiliser, ce sont 80, 90 000 personnes. Nous avons obtenu qu'il y ait le dédoublement du fréquentement de la ligne C du RER. Nous avons obtenu qu'il y ait un réseau de transport qui aujourd'hui manque, en particulier dans le drainage d'Ivry Confluences avec le T-Zen qui va partir de la gare de Choisy jusqu'à Austerlitz. Là, ce sont des dizaines de milliers de gens qui vont pouvoir prendre ce réseau de transport sans prendre la voiture. Et nous avons obtenu la réalisation maintenant prévue de la ligne 10 du métro. Très franchement, si quelqu'un ici autour de cette salle peut dire qu'il y a beaucoup de villes en Île-de-France et même en France où il y a une telle perspective d'une conception écologique de la ville, ce sont des dizaines de milliers voire des centaines de milliers de gens qui, par jour, vont pouvoir utiliser les transports en commun.

Alors franchement, donnez-moi d'autres exemples. Et maintenant, il faudra peut-être s'habituer pour éviter qu'il y ait de la démagogie dans n'importe quelle occasion, à nous dire : « écoutez, Monsieur le Maire, vous les responsables de la majorité municipale, ce que vous faites n'est pas très bien. Nous pouvons vous dire que dans telle ou telle ville, il se passe ceci, il se passe cela. » Moi, je vous fiche mon billet sur le fait qu'il n'y a pas une seule ville d'Île-de-France qui a un tel projet qui va pouvoir drainer peut-être 50, 80 000 peut-être 100 000 personnes qui vont prendre les transports en commun plutôt que de prendre la voiture. Mais habituons-nous à ce type de démarche. Je vous demande d'avoir cet exercice - je le ferai moi-même - par rapport à ce que vous pourrez dire pendant ces quelques années. Parce qu'on ne peut pas dire n'importe quoi. En tous les cas, moi je vous dis, voilà ce que nous sommes en capacité de pouvoir prévoir parce que, y compris autour de cette salle, dans l'opposition y compris, il y a des gens qui se sont battus pour les mêmes raisons qu'aujourd'hui, je suis en capacité de pouvoir vous dire, voilà Ivry, ce sera sans doute la ville la mieux drainée du point de vue des transports en commun d'Île-de-France. Et ça, c'est très important. Alors, habituons-nous à tenir des propos et puis faire des vérifications quand même.

Alors donc, il n'y a pas de vote, mais je vous remercie de vos interventions. Je remercie Stéphane Prat de son intervention, de sa présentation. »

LE CONSEIL,

B/ PREND CONNAISSANCE du rapport du Maire prévu par la loi dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 sur la situation de la collectivité territoriale en matière de développement durable, préalablement à la saisine du Conseil sur le budget primitif 2014.

(affaire non sujette à un vote)

C/ DISPOSITIONS ORGANIQUES

Adoption du règlement intérieur provisoire du Conseil Municipal

M. GOSNAT. - *« Maintenant, nous allons passer aux dispositions organiques. Mais tout d'abord, avant les dispositions organiques, je reviendrai sur cette affaire. Tout d'abord, on a un petit problème de transition. C'est-à-dire que nous avons un règlement intérieur qui a été adopté il y a maintenant six ans, je vous propose que nous ne le gardions pas absolument en l'état. Il y a eu, beaucoup s'en souviennent, un gros travail de révision, de toilettage, enfin de reconstruction de ce règlement intérieur. Mais je comprends bien qu'il n'est pas fini. Il faut que nous puissions le réhabiliter. Alors, ce que je vous propose, c'est que transitoirement parce qu'il faut bien qu'on ait un règlement intérieur et pour quelques mois, deux mois, trois mois, nous adoptions le maintien de ce règlement intérieur, que nous constituons un groupe de travail sous la responsabilité de Séverine Peter qui a la responsabilité des affaires civiles. Donc, je vous propose que nous prenions la décision de maintenir pour quelque temps ce règlement intérieur et que nous constituons ce groupe de travail, pas ce soir, mais sous la responsabilité de Séverine Peter, pour que d'ici la rentrée, disons, nous ayons un nouveau règlement intérieur. Alors, d'accord. Hervé Rivière. »*

M. RIVIÈRE. - *« Oui, groupe de travail ou commission démocratie ? Plutôt dans la commission démocratie, il sera évoqué le règlement intérieur ou... ? »*

M. GOSNAT. - *« À mon avis, on peut faire les deux. C'est à nous de choisir. On peut décider que ce soit la commission. Mais ça peut être un groupe de travail qui pourrait travailler de façon un petit peu plus rapide, quitte effectivement à le soumettre ensuite à la commission ad hoc. Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Oui, juste un mot. Évidemment, il n'y a pas de souci pour voter le règlement intérieur à titre provisoire, donc le temps qu'on en rédige un nouveau. Je voulais juste insister sur l'importance de ce règlement intérieur qui est l'un des outils du bon fonctionnement de la vie démocratique ivryenne et de nos instances et notamment pour permettre le respect du débat public. Je pense qu'il faut qu'on sorte, si on veut que ce mandat se déroule dans les meilleures conditions possible, des procès d'intention et des procès en légitimité et qu'on ne s'entende plus par exemple dire qu'il faut habiter l'OPH pour parler de l'habitat ou bien qu'il faut diriger cette ville depuis 89 ans pour ne pas être démagogue. Voilà ! Et je pense qu'il faut qu'on en revienne au seul intérêt des Ivryens. Donc, on est extrêmement attaché à ce que ce règlement intérieur renforce l'information de nos administrés et leur accès aux données administratives, renforce les droits de l'opposition - et on avait travaillé un certain nombre de propositions dans le cadre de notre projet pour ces élections - et puis redonne au Conseil Municipal la primauté du débat sur les enjeux locaux. Je ne vais pas en dire davantage puisqu'on aura largement l'occasion d'en débattre lorsqu'il reviendra devant cette instance. Merci. »*

M. GOSNAT. - *« Bon, un petit problème quand même, c'est que les 89 ans ne sont pas tombés du ciel, n'ont pas été décrétés par qui que ce soit, ils ont été décidés par les électeurs. Et j'ai trouvé par exemple qu'entre les deux tours, nous avons été tellement appréciés, en quelque sorte, nous avons gagné 600 voix quand vous en avez perdu 500. Il se trouve que je suis en train de lire un livre en ce moment sur la Maccarthysme. Et alors, je me suis dit, mais cette idée sur le communisme, l'idée, il faut lutter contre le communisme et je me suis dit, mais il y a des choses assez extraordinaires. Parce que j'entends ce qui s'est passé dans la campagne électorale, je me suis dit, mais au nom de quoi une ville, un pays, pourrait être à un moment donné exclu de choisir le fait qu'il y ait des communistes qui aient des responsabilités. 80 ans ou 89 ans de communisme, tant mieux si les gens l'ont choisi. Tant pis si vous avez perdu 500 voix. C'est votre affaire. Mais voilà, ne revenons pas à des conceptions qui sont des conceptions qui rejoignent quand même un peu la chasse au communisme, au Maccarthysme. Ce n'est pas possible des trucs comme ça. Mais au bout du compte, ce sont les Ivryens qui ont choisi. Ils ont choisi de nous donner à notre majorité 600 voix quand vous en avez perdu plus de 500. Bon, dites-le aux Ivryens. Et le règlement intérieur, ce n'est pas le règlement intérieur qui fera quoi que ce soit de ce point de vue, c'est la façon dont les électeurs, les électrices, considèreront la capacité des élus à pouvoir gérer et puis, je dirais, leur comportement, leur sincérité, pour le moins, pour être positif. Parce que je pourrais le dire autrement, de façon négative. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Encore un procès d'intention. »*

M. GOSNAT. - *« Mais ce n'est pas un procès d'intention. J'ai dit leur sincérité. Je parle de nous. Je ne parle pas de vous. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Mais les Ivryens, ils ont élu une majorité et aussi des minorités. »*

M. GOSNAT. - *« non, mais Mme Bernard ! »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Et la démocratie, c'est que la parole... »*

M. GOSNAT. - *« Vous n'avez pas la parole. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« ... puisse s'exprimer, que tout le monde puisse exprimer sa parole. »*

M. GOSNAT. - *« Mais Mme Bernard, vous n'avez plus la parole. Vous la demandez si vous la voulez. Mais en tout état de cause, ne cherchons pas, nous n'allons pas vivre pendant six ans dans des conditions comme celles-ci. Donc, ne nous accusez pas de procès d'intention. Vous avez été battus. Les gens, les Ivryens ont jugé ce que votre politique et votre attitude étaient. Point à la ligne. Maintenant, nous allons travailler sur un règlement intérieur. Si vous pensez que ce règlement intérieur n'est pas bon, encore qu'on la construit ensemble. Mais si vous considérez qu'il n'est pas bon et qu'il faut le changer, eh bien, on le changera. Mais là encore, c'est la démocratie. Alors, je devais passer la parole à Régis Leclercq. »*

M. LECLERCQ. - *« Oui, je reviens sur le sujet du débat du règlement intérieur. Je prends acte de votre volonté, votre proposition, de faire un nouveau règlement intérieur qui, j'espère, donnera plus de possibilités d'expression à l'opposition. Simplement, je constate aussi que l'actuel ou le précédent a aussi été fait avec vous en tant que maire et il n'accordait strictement aucun droit à l'opposition, autre que les tout petits droits légaux d'avoir un petit quart de page d'expression dans le journal municipal. Je ne vous fais pas un procès d'intention pour le coup, mais j'attends de voir. Donc, pour l'instant, nous votons contre ce règlement intérieur qui ne nous accorde pas de droits d'opposition en attendant de voir le nouveau. Et peut-être s'il est favorable, on votera pour. Par ailleurs, je voulais signaler quand même qu'une décision qu'on doit mettre au vote aujourd'hui, ce sont les indemnités pour les conseillers municipaux. On a légalement la possibilité pour les conseillers municipaux d'avoir 228 €. Et là, on constate que la proposition qui est faite aujourd'hui, c'est d'abaisser les indemnités pour les conseillers municipaux simples qui sont majoritairement d'opposition à 90 € pour pouvoir donner plus à des conseillers municipaux qui sont dans la majorité. Donc, quand on voit ce genre de choses, on peut quand même être inquiet sur la volonté de la municipalité de nous accorder des moyens. »*

M. GOSNAT. - *« Écoutez, moi ce que je vous propose, c'est effectivement la mise en place d'un groupe de travail qui fera des propositions peut-être bien pour la commission ad hoc. Simplement, je voulais quand même vous dire, vous savez M. Leclercq, vous connaissez beaucoup de villes où les conseillers municipaux ont des indemnités ? On a toujours dit qu'il s'agissait de quelque chose simplement pour dédommager s'il y a besoin d'un taxi, s'il y a besoin de téléphone, s'il y a besoin... on n'a jamais dit que c'était une indemnité. Moi je suis pour qu'il y soit nationalement reconnu le fait que les élus, à tous les niveaux et en particulier au niveau municipal, aient les moyens de pouvoir fonctionner et y compris par exemple de pouvoir être dégagé de leur travail quand ils sont dans le privé ou quand ils sont dans le public, tout en maintenant leur salaire, tout en maintenant leur déroulement de carrière. Je suis pour qu'effectivement, il y ait tous ces moyens-là qui soient donnés. Vous connaissez beaucoup de villes, vous, où on prépare le Conseil Municipal dans le cadre de conférence de présidents,*

comme je l'ai fait depuis maintenant douze ans où les présidents de la minorité puis les présidents de la majorité, tout le monde soit rassemblé pour préparer l'ordre du jour des conseils municipaux ? Vous connaissez beaucoup de villes où toutes les commissions sont ouvertes à tout le monde et où chacun peut intervenir, comme c'est le cas aujourd'hui ? Pendant six ans, là encore, on ne va pas s'amuser à s'envoyer, on ne va pas jouer à Roland Garros. Moi, si vous me dites, vous M. Leclercq ou au Parti Socialiste, écoutez, dans la ville d'à côté, voilà comment ça se passe. C'est comme ça, c'est très bien. Voilà ce que les élus de l'opposition ont comme droits et que nous n'avons pas. Eh bien, nous le prendrons en compte. Et quand on va faire le groupe de travail, alors là, dites-le-nous. Dites-nous ce qu'il se passe dans telle ou telle ville et qu'il n'y a pas à Ivry. Sauf si c'est franchement quelque chose de désagréable, etc., mais nous le prendrons en compte. C'est franchement le pari que je vous soumets. Dites-nous ce qui se passe à Saint-Mandé par rapport à l'opposition, dites-nous ce qui se passe à Alfortville par rapport à l'opposition, dites-nous ce qui se passe à Cachan, au Kremlin-Bicêtre, à Vincennes. Écoutez, nous allons prendre... moi, ce que je vous propose, c'est que nous prenions le meilleur, le meilleur de tout le Val-de-Marne. Alors, on ne va peut-être pas aller à Wallis et Futuna, mais encore que oui. Mais enfin, dites-nous. Vous prenez vos amis politiques et vous nous dites, voilà ce qu'ils font par rapport à l'opposition. Moi je suis prêt à ce qu'on prenne tout ce qui est meilleur, partout dans le Val-de-Marne. Ok ? Et après, on fait la comparaison. Mais on le prend ! Franchement, c'est un engagement. Et vous reviendrez y compris sur les questions des indemnités, du nombre d'élus, etc. Je suis pour qu'on fasse ça et vous verrez comme nous sommes franchement très bons. Et les sapins de Noël, vous verrez, même sur les sapins de Noël, on n'est pas si mal que ça. Non, non, mais je dis ça en riant, mais non, ce n'est pas marrant en fin de compte. Si, si, ça l'est. Faites toutes les propositions et on les prendra. D'accord ? Et s'il y en a qui ne sont pas prises, eh bien, vous aurez le droit de nous dénoncer à la vindicte publique.

Alors, nous allons passer à ce qu'on appelle les dispositions organiques. Alors, les dispositions organiques, pour que chacun comprenne, c'est tout une série de dispositions dans lesquelles il va y avoir les représentations des élus dans un certain nombre d'organismes, mais aussi au sein des commissions municipales. Alors, je pense qu'il y a eu des rencontres, des entretiens avec la direction administrative, avec mon secrétariat, etc., pour, je pense, parvenir à des accords. Donc normalement, et là encore on rentre dans la concertation, l'idée c'est d'ouvrir tout ce que nous pouvons ouvrir à toutes les formations politiques du Conseil municipal de telle sorte que dans la quasi-totalité des cas, eh bien, tout le monde puisse être représenté de la meilleure façon. Alors, s'il y a un accord et je poserai la question, nous éviterons d'avoir un vote à bulletin secret, enfin je veux dire, dans l'urne. On votera à main levée si c'est nécessaire ou si ce n'est pas nécessaire, on se mettra d'accord sur le fait que... oui, on votera à main levée de toute façon. Voilà !

Alors sur le règlement intérieur d'abord, est-ce que vous êtes d'accord pour que nous maintenions le règlement intérieur qui est en l'état au moins pour la période qui va nous permettre de réviser ce règlement intérieur, enrichi bien entendu de tout ce qui se passe de très très bien partout ailleurs jusqu'à Wallis et Futuna. Alors, celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. On garde le règlement intérieur provisoirement. Il faut quand même qu'on vive. Qui est contre ? C'est assez logique puisque si mes souvenirs sont bons, la Droite n'avait pas voté à l'époque. »

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

C/ ADOPTE le règlement intérieur provisoire du Conseil municipal.

(39 voix pour et 6 voix contre : Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY)

D/DISPOSITIONS ORGANIQUES

Commissions municipales

- 1) Détermination du nombre, de l'objet et de la composition des commissions
- 2) Désignation des membres

M. GOSNAT. - *« Alors, nous avons maintenant dans les dispositions organiques la question des commissions municipales et je vais passer la parole tout de suite à Séverine Peter puisque c'est elle qui a la compétence du point de vue municipal. »*

Mme PETER. - *« D'accord. Donc, à présent, je vais vous présenter les commissions municipales et leur création. Elles sont donc au nombre de six et donc ces commissions seront composées de dix membres élus ainsi que d'un président. Donc, cette délibération a pour objectif de fixer le nombre de commissions et le nombre de sièges au sein de chaque commission.*

Tout d'abord, je vais vous citer les six commissions municipales. La première, la commission moyens qui regroupe les thèmes suivants : les finances, les moyens logistiques, le personnel et les technologies de l'information et de la communication. La commission n° 2, accès au savoir et aux connaissances qui regroupe les thèmes suivants : culture, culture scientifique, sport, éducation, enfance, petite enfance, restauration scolaire et vacances. La troisième commission intitulée citoyenneté qui regroupe les thèmes suivants : démocratie, vie associative, solidarité internationale, les quartiers, les discriminations, l'accès au droit, la communication, la prévention, les affaires civiles et juridiques. La quatrième commission intitulée solidarité qui regroupe les thèmes action sociale, handicap, retraité et santé. La cinquième commission qui s'intitule développement de la ville qui regroupe les thèmes de l'urbanisme, du logement, du développement économique et de l'emploi, de l'écologie urbaine. Et la dernière commission qui s'intitule jeunesse et qui traite l'ensemble des questions liées à la jeunesse. Donc, à présent, je vais vous faire part des membres qui composent l'ensemble des commissions. Ah oui, pardon, excusez-moi, il faut qu'on vote le principe des six commissions et des dix membres élus, ainsi que le président. »

M. GOSNAT. - *« D'accord. Alors, donc avant de passer à la composition des commissions, comme vient de l'indiquer Séverine Peter, nous avons un vote à faire ou deux votes. Le premier vote, c'est le nombre de commissions. Il s'agit de six commissions, que vous avez. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? D'accord, merci. Et par ailleurs, c'est tout. Si, c'est le contenu donc des commissions, en ce qui concerne les moyens, accès au savoir et connaissance, citoyenneté, solidarité, développement de la ville et jeunesse. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Voilà ! Maintenant, je propose à Séverine Peter de lire la composition donc de ces commissions. »*

Mme PETER. - « Alors, concernant la première commission, la commission des moyens, elle sera composée des élus suivants : Daniel Mayet, Jacqueline Spiro, Philippe Bouyssou, Séverine Peter, Mehdy Belabbas, Pierre Chiesa, Stéphane Prat, Pierre Martinez, Sébastien Bouillaud, Alexandre Vallat Siriyotha.

Concernant la deuxième commission, accès au savoir et aux connaissances, elle sera composée des élus suivants : Mehadée Bernard, Fabienne Oudart, Ali Algül, Fanny Sizorn, Tariq Aït Amara, Nicole Polian, Évelyne Lesens, Arthur Riedacker, Annie-Paule Appolaire, Sandrine Bernard.

Concernant la troisième commission, la commission citoyenneté, elle est composée des élus suivants : Sarah Misslin, Olivier Beaubillard, Séverine Peter, Bozena Wojciechowski, Saïd Hefad, Tariq Aït Amara, José Rodrigo, Marie Andria, Alexandre Vallat Siriyotha, Hervé Rivière.

Concernant la commission solidarité, elle est composée des élus suivants : Marie Pieron, Mourad Tagzout, Bozena Wojciechowski, Patricia Gambiasio, Saïd Hefad, Catherine Vivien, Tariq Aït Amara, Évelyne Lesens, Annie Lefranc, Sandrine Bernard.

Concernant la commission développement de la ville, les élus suivants la composeront : Ouarda Kirouane, Mourad Tagzout, Jacqueline Spiro, Romain Marchand, Pierre Martinez, Stéphane Prat, Pierre Chiesa, Régis Leclercq, Thérèse Pourriot, Hervé Rivière.

Concernant la commission jeunesse, elle sera composée des élus suivants : Mehdi Mokrani, Méhadée Bernard, Bahri Sebkhî, Sarah Misslin, Romain Zavallone, Sabrina Sebaihi, Tariq Aït Amara, Atef Rhouma, Valentin Aubry, Sandrine Bernard.

Y a-t-il d'autres propositions ? En raison de la liste unique, donc il n'y a pas de vote au sein du Conseil Municipal. Et ensuite, à titre d'information, je vais vous préciser qui seront donc les présidents de chaque commission.

Concernant la commission des moyens, la présidence sera assurée par Jeanne Zerner. Concernant la commission accès au savoir et aux connaissances, la présidence sera assurée par Bahri Sebkhî. Concernant la commission citoyenneté, elle sera assurée par Évelyne Lesens. Concernant la commission solidarité, elle sera assurée par Ana Macedo. Concernant la commission développement de la ville, elle sera assurée par Romain Zavallone. Et concernant la commission jeunesse, elle sera donc présidée par Fanny Sizorn. »

M. GOSNAT. - « Merci. Alors, d'une part, sur la composition des commissions, est-ce qu'il y a des remarques ? Je pense que tout ça a été préparé en rapport avec chacun des groupes. Je remarque quand même que Séverine Peter m'a piqué mon boulot dans la mesure où c'est moi qui devais présenter les présidences de chaque commission. Je ne lui en veux pas parce qu'elle a dit très exactement ce que je devais dire. Il y a une erreur ? D'accord. Il y a un changement dans une commission. D'accord. Sinon, il n'y a pas d'autres remarques ?

Alors, en ce qui concerne maintenant, les autres dispositions organiques. Alors, nous avons vu la représentation des élus dans les commissions et en même temps, nous avons à décider d'un certain nombre de représentants dans un certain nombre d'autres organismes qui sont des organismes intercommunaux, etc. Il y a un certain nombre d'organismes où il n'y a pas, je dirais, de problèmes a priori puisque nous n'avons qu'un représentant. Mais nous proposons que l'élu délégué aux questions suggérées par le problème soit désigné. Mais pour un certain

nombre d'autres, nous avons plusieurs représentants et les modes de scrutin sont divers. Alors, j'ai donc proposé dans le prolongement des propos que j'avais tenus lors du Conseil de samedi dernier que nous permettions la participation du maximum de sensibilités représentées dans notre conseil. Et j'ai en particulier souhaité que malgré le mode de scrutin qui tel qu'il est à la majorité conduirait à son élimination, que le groupe Socialiste dispose de représentants dans les organismes aussi importants que la commission d'appel d'offres, la commission délégation de service public, la commission consultative des services publics, le CCAS, etc. C'est-à-dire que si on prend la composition de notre Conseil Municipal, le groupe Socialiste pourrait ne pas y participer. C'est donc à cet effet, là encore d'ailleurs ça rejoint ce que je disais tout à l'heure, qu'en accord avec tous les groupes, nous avons constitué une liste unique pour ces organismes. Et je vous indique quand même qu'à sa demande, le groupe Parti Socialiste ne sera pas à la commission d'appel d'offres. Ce n'est pas nous qui avons décidé. Je souhaite que chacun comprenne bien que cette démarche exprime ma volonté, celle de la majorité municipale, de ne pas accepter la situation créée par le choix du Parti Socialiste de ne pas participer à la majorité municipale et que donc nous sommes ouverts à leur participation.

Dernière remarque avant de passer aux différents votes, elle concerne l'office public de l'habitat. Le mode de désignation se fait à la majorité et nous aurions pu proposer six candidats de la liste Ivry au cœur. Là aussi, et pour les mêmes raisons, j'ai souhaité que le groupe Socialiste puisse disposer d'un siège, ce qu'il avait auparavant y compris à la commission d'attribution de logements où malheureusement il a peu participé, mais il nous a paru opportun qu'il participe là au conseil d'administration de l'OPHLM, de l'office public de l'habitat. Par contre, nous ne proposons pas que le groupe de Droite y participe, compte tenu de la position fondamentale qui est celle de la Droite contre le logement social. Enfin, conformément à la règle que nous avons établie, la liste des membres dans les six commissions municipales en permettant non seulement à chaque groupe, mais aussi à notre collègue qui siège tout seul d'y participer. C'est pour notre collègue Hervé Rivière. Voilà !

Donc, à partir de là, vous avez un certain nombre de propositions qui sont faites. Alors, si vous en étiez d'accord, sauf si vous le souhaitez que nous passions au vote par bulletin auquel cas chaque vote passerait par bulletin. Sinon, nous pouvons le faire à main levée. Alors, que je ne me trompe pas, il y en a beaucoup. M. Leclercq. »

M. LECLERCQ. - *« Oui, j'ai une question. Par rapport à l'OPH, donc j'ai noté que vous proposiez au PS d'avoir un représentant, mais nous, on ne nous a pas fait cette proposition. »*

M. GOSNAT. - *« Oui, oui, absolument. Oui, oui. On ne vous fait pas cette proposition. Il faut être cohérent parce que, comme vous considérez quand même que le logement social, il y en a trop et trop dans cette ville, on ne voit pas bien l'intérêt que vous siégiez à l'organisme du logement social. C'est la raison pour laquelle nous proposons, malgré tout, que nos collègues socialistes y participent dans l'espoir que bien entendu, le Gouvernement tel qu'il est constitué va renforcer, booster, le logement social en France, ce dont je ne doute pas. »*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

D/ DECIDE de créer les commissions municipales suivantes :

Moyens

Accès au savoir et aux connaissances

Citoyenneté

Solidarité

Développement de la ville

Jeunesse

FIXE à 10 le nombre de sièges au sein de chaque commission.

(44 voix pour et 1 abstention : M. RIVIERE)

DESIGNE comme suit les membres des commissions municipales :

<p>MOYENS : finances, moyens logistiques, personnel, TIC</p>	<p>Daniel MAYET Jacqueline SPIRO Philippe BOUYSSOU Séverine PETER Mehdy BELABBAS Pierre CHIESA Stéphane PRAT Pierre MARTINEZ Sébastien BOUILLAUD Alexandre VALLAT SIRIYOTHA</p>
<p>ACCES AU SAVOIR ET AUX CONNAISSANCES : culture, culture scientifique, sport, éducation, enfance, petite enfance, restauration scolaire, vacances</p>	<p>Méhadée BERNARD Fabienne OUDART Ali ALGUL Fanny SIZORN Tariq AIT AMARA Nicole POLIAN Evelyne LESENS Arthur RIEDACKER Annie Paule APPOLAIRE Sandrine BERNARD</p>
<p>CITOYENNETE : démocratie, vie associative, solidarité internationale, quartiers, discriminations, accès aux droits, communication, prévention, affaires civiles et juridiques</p>	<p>Sarah MISLIN Olivier BEAUBILLARD Séverine PETER Bozena WOJCIECHOWSKI Saïd HEFAD Sabrina SEBAIHI Josée RODRIGO Marie ANDRIA Alexandre VALLAT SIRIYOTHA Hervé RIVIERE</p>

SOLIDARITE : Action sociale, handicap, retraités, santé	Marie PIERON Mourad TAGZOUT Bozena WOJCIECHOWSKI Patricia GAMBASIO Said HEFAD Catherine VIVIEN Tariq AIT AMARA Evelyne LESENS Annie LE FRANC Sandrine BERNARD
DEVELOPPEMENT DE LA VILLE	Ouarda KIROUANE Mourad TAGZOUT Jacqueline SPIRO Romain MARCHAND Pierre MARTINEZ Stéphane PRAT Pierre CHIESA Régis LECLERCQ Thérèse POURRIOT Hervé RIVIERE
JEUNESSE	Mehdi MOKRANI Méhadée BERNARD Bahri SEBKHI Sarah MISSLIN Romain ZAVALLONE Sabrina SEBAIHI Tariq AIT AMARA Atef RHOUMA Valentin AUBRY Sandrine BERNARD

(affaire non sujette à un vote)

et ANNONCE les Présidents de ces commissions désignés par arrêté municipal :

- MOYENS : Jeanne ZERNER
- ACCES AU SAVOIR ET AUX CONNAISSANCES : Bahri SEBKHI
- CITOYENNETE : Evelyne LESENS
- SOLIDARITE : Ana MACEDO
- DEVELOPPEMENT DE LA VILLE : Romain ZAVALLONE
- JEUNESSE : Fanny SIZORN

E/ DISPOSITIONS ORGANIQUES**Commission d'appel d'offres (CAO)**

Désignation des membres

M. GOSNAT. - « Alors, ce que vous propose, on va passer au point E, je pense, tout de suite, concernant la commission d'appel d'offres, la CAO. Vous avez la liste ? Ah, ils ne l'ont pas. Donc je vais être obligé de tout lire. Alors, il y a cinq titulaires, cinq suppléants. Titulaires, liste proposée : Séverine Peter, Daniel Mayet, Atef Rhouma, Arthur Riedacker, Sébastien Bouillaud. Suppléants : Philippe Bouyssou, Romain Marchand, Sabrina Sebaihi, Méhadée Bernard, Régis Leclercq. Il n'y a pas de vote.»

LE CONSEIL,

E/ DESIGNNE comme suit les membres de la commission d'appel d'offres (CAO) :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Séverine PETER	Philippe BOUYSSOU
Daniel MAYET	Romain MARCHAND
Atef RHOUMA	Sabrina SEBAIHI
Arthur RIEDACKER	Méhadée BERNARD
Sébastien BOUILLAUD	Régis LECLERCQ

(affaire non sujette à un vote)

F/ DISPOSITIONS ORGANIQUES**Commission de délégation de service public (CDSP)**

Désignation des membres

M. GOSNAT. - « Alors ensuite, commission de délégation de service public, cinq titulaires, cinq suppléants. Titulaires : Daniel Mayet, Jacqueline Spiro, Catherine Vivien, Thérèse Pourriot, Sébastien Bouillaud. Suppléants : Bozena Wojciechowski, Mourad Tagzout, Pierre Chiesa, Sandrine Bernard, Régis Leclercq. Pas de vote. Je vous prie de m'excuser si j'écorche quelques noms au départ, il faut me le dire tout de suite. Il ne faut pas me le dire dans cinq ans. »

LE CONSEIL,

F/ DESIGNNE comme suit les membres de la Commission de délégation de service public (CDSP) :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Daniel MAYET	Bozena WOJCIECHOWSKI
Jacqueline SPIRO	Mourad TAGZOUT
Catherine VIVIEN	Pierre CHIESA
Thérèse POURRIOT	Sandrine BERNARD
Sébastien BOUILLAUD	Régis LECLERCQ

(affaire non sujette à un vote)

G /DISPOSITIONS ORGANIQUES**Commission consultative des usagers des services publics locaux (CCSPL)**

- 1) Fixation de la composition et désignation des membres « représentants d'associations d'usagers »
- 2) Désignation des membres « représentant du Conseil Municipal »

M. GOSNAT. - « Alors, pour la commission consultative des services publics locaux, il faut fixer le nombre de sièges. En ce qui concerne la désignation des membres du Conseil Municipal, les candidatures sont les suivantes. Titulaires : Sarah Misslin, Ali Algül, Évelyne Lesens, Atef Rhouma, Sandrine Bernard, Valentin Aubry. Et suppléants : Méhadée Bernard, Fanny Sizorn, Romain Zavallone... - pardon, tu vas voir, ça va venir. J'ai eu beaucoup de mal avec Bozena Wojciechowski, mais j'ai mis deux mois et c'est beaucoup plus simple - Zavallone. Ok, d'accord. Pierre Martinez, Thérèse Pourriot, Annie-Paule Appolaire. Voilà ! »

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

G/ FIXE comme suit la composition de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) : 6 titulaires et 6 suppléants, membres du Conseil municipal.
(à l'unanimité)

et DESIGNNE comme suit les représentants des associations locales membres de la Commission consultative des services publics locaux :

Associations	Représentants	
	Titulaires	Suppléants
<i>Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV)</i>	Mme DECK	Mme PINET
<i>Confédération nationale du logement (CNL)</i>	M. JULIEN	Mme PASQUIER
<i>Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE)</i>	M. NORMAND	M. VINCENT

(à l'unanimité)

DESIGNE comme suit les membres de la Commission consultative des services publics locaux :

Titulaires :

Sarah MISSLIN
Ali ALGUL
Evelyne LESENS
Atef RHOUMA
Sandrine BERNARD
Valentin AUBRY

Suppléants :

Méhadée BERNARD
Fanny SIZORN
Romain ZAVALLONE
Pierre MARTINEZ
Thérèse POURRIOT
Annie Paule APPOLAIRE

(affaire non sujette à un vote)

H/ DISPOSITIONS ORGANIQUES**Conseil de discipline de recours d'Île-de-France**

Désignation d'un représentant de la commune, candidat au tirage au sort

M. GOSNAT. - « *Ensuite, conseil de discipline de recours d'Île-de-France, là il y a un seul représentant Daniel Mayet.* »

LE CONSEIL,

H/ DESIGNE pour figurer sur la liste des représentants des communes parmi lesquels seront tirés au sort les représentants des collectivités siégeant au Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France : Daniel MAYET.

(affaire non sujette à un vote)

I/ DISPOSITIONS ORGANIQUES**Commission de suivi de site d'Ivry-Paris XIII (CSS IP XIII)**

Désignation des représentants de la commune

M. GOSNAT. - « *Commission de suivi Ivry Paris XIII, IP XIIIe. Là, il s'agit de l'usine de traitement des déchets. Représentants proposés : Jacqueline Spiro, Stéphane Prat, Pierre Martinez, Annie-Paul Appolaire, Atef Rhouma, Thérèse Pourriot. Ok.* »

LE CONSEIL,

I/ DESIGNE, comme suit, les membres du Conseil municipal de la Commune à la commission de suivie de site Ivry-Paris XIII (CSS IP XIII) :

Jacqueline SPIRO

Stéphane PRAT

Pierre MARTINEZ

Annie Paule APPOLAIRE

Atef RHOUMA

Therese POURRIOT

(affaire non sujette à un vote)

J/ DISPOSITIONS ORGANIQUES**Syndicat intercommunal du traitement des ordures ménagères (SYCTOM)**

Désignation des représentants de la commune au comité syndical

M. GOSNAT. - « *Syndicat intercommunal du traitement des ordures ménagères, là il y a un titulaire, un suppléant. Titulaire : Pierre Gosnat. Suppléant : Stéphane Prat. Pardon ?* »

M. RIVIÈRE. - « *Je veux me présenter.* »

M. GOSNAT. - « *Ok.* »

M. RIVIÈRE. - « *Pour être titulaire.* »

M. GOSNAT. - « *Alors, est-ce qu'on peut procéder par vote à main levée ?* »

M. RIVIÈRE. - « *Non, je demande un vote à bulletin secret. Et il faut à tout prix une suppléante ou un suppléant ? Oui ?* »

M. GOSNAT. - « *Ah, oui, bien sûr.* »

M. RIVIÈRE. - « *Alors, c'est Mme Loichot.* »

M. GOSNAT. - « *Elle n'est pas élue, elle ne peut pas être.* »

M. RIVIÈRE. - « *Ce n'est pas forcément les élus, il me semble ...* »

M. GOSNAT. - « *Non, non, ce sont des représentants du Conseil Municipal.* »

M. RIVIÈRE. - « *Le choix du Conseil Municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie.* »

M. GOSNAT. - « *Vous savez ce qu'on va faire ? On va demander à l'administration de vérifier. Alors, votre version est la bonne. Alors, il est dit : peuvent être désignés soit un élu, soit un citoyen (à l'exclusion des fonctionnaires territoriaux). Cependant, il apparaît préférable de désigner un élu compte tenu de l'obligation annuelle de faire un compte rendu de mandat au Conseil Municipal. C'est sûr que Mme Loichot ne pourra pas faire un compte rendu.* »

M. RIVIÈRE. - « *C'est ma suppléante, ne vous inquiétez pas. Je ferai le compte rendu.* »

M. GOSNAT. - « *Nous allons procéder... non. M. Rivière, vous demandez un vote à bulletin secret.* »

M. RIVIÈRE. - « *Oui, j'ai demandé à bulletin secret et j'invite aussi les élus qui souhaitent un moratoire municipal sur le projet de reconstruction du SYCTOM - je sais, à chaque fois, je me plante. Vous avez compris de toute façon - à voter pour moi. Merci.* »

M. GOSNAT. - « *Alors, on va faire circuler l'urne. Donc, vous avez deux propositions. Trois, si abstention. Donc, soit vous avez la proposition qui vous est faite, c'est-à-dire Pierre Gosnat - Stéphane Prat ou vous avez Hervé Rivière - Élisabeth Loichot, soit blanc. Alors, il faut des scrutateurs. Alors, dans les sous-mains, vous avez des papiers blancs. Oui, non, mais on va les écrire nous-mêmes, ça ira plus vite. Parce que le temps qu'on distribue les bulletins, ça va aller... alors oui, n'oubliez pas les procurations. Je vais vous les rappeler, si vous voulez. Alors, il y en a deux, donc Pierre Gosnat - Stéphane Prat ou Hervé Rivière et Élisabeth Loichot... ou blanc. Qui veut bien être scrutateur ? Sarah Misslin, Romain Marchand d'accord et M. Aubry. Allons-y ! Personne n'oublie... ceux qui ont une procuration votent deux fois.*

Voilà le résultat. Donc, il y avait 45 bulletins dans l'urne : 1 bulletin nul, 44 suffrages exprimés. Donc, la majorité absolue était de 23. Pierre Gosnat et Stéphane Prat, nous avons obtenu 35 voix. Hervé Rivière - Mme Loichot : 9. Voilà ! Oui, ça fait ça sur 44. Donc, mon cher Stéphane Prat, nous irons au SYCTOM. Petite information quand même qui est pour le moins inquiétante, d'après ce que je sais, c'est que le SYCTOM risque très fortement de passer sous la direction de la Droite, ce qui n'est pas forcément pour nous rassurer en ce qui concerne les objectifs que nous avons par rapport à Ivry. Alors, on continue. »

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

J/ DESIGNÉ comme suit les délégués représentant la Commune au Comité syndical du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) :
(scrutin secret majoritaire)

Liste P. GOSNAT/S. PRAT : 35 voix

Liste H. RIVIERE/E. LOICHOT : 9 voix

Bulletin nul : 1

Sont désignés comme représentant :

Titulaire :
- Pierre GOSNAT

Suppléant :
- Stéphane PRAT

K/ DISPOSITIONS ORGANIQUES

Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)

Désignation des représentants de la commune au comité syndical

M. GOSNAT. - « *En ce qui concerne maintenant le SIGEIF, c'est le gaz et l'électricité, il y a un titulaire, un suppléant. Titulaire : Stéphane Prat - Suppléant : Bozena Wojciechowski. Pas d'observation ?* »

LE CONSEIL,

K/ DESIGNÉ comme suit les délégués représentant la Commune au comité syndical du Syndicat des communes d'Ile-de-France pour le gaz et l'électricité (SIGEIF) :

Titulaire :
- Stéphane PRAT

Suppléant :
- Bozena WOJCIECHOWSKI

(affaire non sujette à un vote)

L/ DISPOSITIONS ORGANIQUES

Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC)

Désignation des représentants de la commune au comité syndical

M. GOSNAT. - « *En ce qui concerne maintenant le SIPPEREC, syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité, réseaux de communication. Titulaire : Philippe Bouyssou et Romain Zavallone. Ok. Pas d'observation ?* »

LE CONSEIL,

L/ DESIGNE comme suit les délégués représentant la Commune au comité syndical du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) :

Titulaire :

- Philippe BOUYSSOU

Suppléant :

- Romain ZAVALLONE

(affaire non sujette à un vote)

M/ DISPOSITIONS ORGANIQUES

Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)

Désignation des représentants de la commune au comité syndical

M. GOSNAT.- « *Syndicat des communes de la région parisienne pour le service... pardon ? M. Leclercq, pardon. »*

M. LECLERCQ.- « *Sur tous les sujets où nous n'avons pas de représentant, nous nous abstenons et là où, vous nous refusez un représentant, donc l'office public de l'habitat, nous votons contre. Voilà ! Et là où nous avons des représentants, nous votons pour. »*

M. GOSNAT.- « *D'accord. Alors là, en général, je dis bien, vous l'avez entendu, c'est un représentant et son suppléant. Mais je comprends votre démarche. Alors, ensuite, j'ai dit SIPPEREC. Alors maintenant, c'est un pas trop rigolo, c'est le service funéraire, le SIFUREP. Titulaire : Séverine Peter et Évelyne Lesens. »*

LE CONSEIL,

M/ DESIGNE comme suit les délégués représentant la Commune au Comité syndical du Syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire (SIFUREP) :

Titulaire :

- Séverine PETER

Suppléant :

- Evelyne LESENS

(affaire non sujette à un vote)

N/ DISPOSITIONS ORGANIQUES

Syndicat intercommunal des eaux d'Île-de-France (SEDIF)

Désignation des représentants de la commune au comité syndical

M. GOSNAT.- « *Le SEDIF, syndicat des eaux d'Île-de-France. Titulaire : Nicole Polian. Suppléant : Mehdi Mokrani. Pareil, il peut y avoir des changements dans tous ces syndicats par la suite là. »*

LE CONSEIL,

N/ DESIGNÉ comme suit les délégués représentant la Commune au comité syndical du syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) :

Titulaire :
- Nicole POLIAN

Suppléant :
- Mehdi MOKRANI

(affaire non soumise à un vote)

O/ DISPOSITIONS ORGANIQUES

Syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO)

Désignation des représentants de la commune au comité syndical

M. GOSNAT. - « *Syndicat intercommunal de la restauration collective, le SIRESCO. Alors là, nous avons plusieurs représentants. Jacqueline Spiro, Daniel Mayet, Romain Zavallone. Et suppléants : Mehadée Bernard, pardon et Fanny Sizorn ainsi que Catherine Vivien.* »

LE CONSEIL,

O/ DESIGNÉ comme suit les délégués représentant la Commune au comité syndical du Syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO) :

Titulaires :
Jacqueline SPIRO
Daniel MAYET
Romain ZAVALLONE

Suppléants :
Mehadée BERNARD
Fanny SIZORN
Catherine VIVIEN

(affaire non soumise à un vote)

P/ DISPOSITIONS ORGANIQUES

Syndicat intercommunal pour l'informatique municipale (SIIM 94)

Désignation des représentants de la commune au comité syndical

M. GOSNAT. - « *Ensuite, syndicat intercommunal pour l'informatique municipale, c'est-à-dire le SIIM. Philippe Bouyssou, Séverine Peter, Nicole Polian comme titulaires. Suppléants : Romain Zavallone et Arthur Riedacker.* »

LE CONSEIL,

P/ DESIGNÉ comme suit les délégués représentant la Commune au comité syndical du Syndicat intercommunal pour l'informatique municipale (SIIM 94) :

Titulaires :
Philippe BOUYSSOU
Séverine PETER
Nicole POLIAN

Suppléants :
Romain ZAVALLONE
Arthur RIEDACKER

(affaire non soumise à un vote)

Q/ DISPOSITIONS ORGANIQUES**Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne (SAF'94)**

Désignation des représentants de la commune au comité syndical

M. GOSNAT. - « *Syndicat d'action foncière du département, le SAF'94. Un représentant : Romain Marchand. Il n'y a pas de suppléant.* »

LE CONSEIL,

Q/ DESIGNE comme suit le délégué représentant la Commune au comité syndical du Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne (SAF'94) : Romain MARCHAND
(affaire non sujette à un vote)

R/ DISPOSITIONS ORGANIQUES**Syndicat intercommunal pour l'acquisition d'un terrain nécessaire à la construction d'un centre d'aide par le travail (CAT)**

Désignation des représentants de la commune au comité syndical

M. GOSNAT. - « *Syndicat intercommunal pour l'acquisition d'un terrain nécessaire à la création d'un centre, d'un CAT, d'un centre d'aide par le travail. Représentant proposé : Bozena Wojciechowski, Catherine Vivien, Saïd Hefad.* »

LE CONSEIL,

R/ DESIGNE comme suit les délégués représentant la Commune au Comité syndical du Syndicat intercommunal pour l'acquisition d'un terrain nécessaire à la création d'un centre d'aide par le travail (CAT) :
Bozena WOJCIECHOWSKI
Catherine VIVIEN
Saïd HEFAD
(affaire non sujette à un vote)

S/ DISPOSITIONS ORGANIQUES**Vacances Voyages Loisirs (VVL)**

Désignation des représentants de la commune au comité syndical

M. GOSNAT. - « *VVL, Vacances Voyages Loisirs. Représentant proposé : Mehadée Bernard et Bahri Sebkhî.* »

LE CONSEIL,

S/ DESIGNE comme suit les représentants de la commune à l'assemblée générale de l'association Vacances Voyages Loisirs (VVL) :
Mehadée BERNARD
Bahri SEBKHI
(affaire non sujette à un vote)

T/ DISPOSITIONS ORGANIQUES**Syndicat mixte ouvert « Paris Métropole »**

Désignation des représentants de la commune au comité syndical

M. GOSNAT.- *« Syndicat mixte ouvert « Paris Métropole ». Représentant proposé : Pierre Gosnat. Suppléant : Romain Marchand. »*

LE CONSEIL,

T/ DESIGNÉ comme suit les représentants de la Commune au comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Paris Métropole » :

Titulaire :
Pierre GOSNAT

Suppléant :
Romain MARCHAND

(affaire non sujette à un vote)

U1/ DISPOSITIONS ORGANIQUES**Centre communal d'action sociale (CCAS)**

a) Fixation du nombre de membres

b) Désignation des membres

M. GOSNAT.- *« Ensuite, alors CCAS, centre communal d'action sociale. Alors, il y a six représentants de la commune et il y a aussi des représentants du milieu associatif. Alors, ah oui, il faut voter pour le nombre. Donc, je vous propose donc de voter pour le nombre. Donc, six représentants de la commune et six représentants du milieu associatif. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Permettez-moi de vous dire quand même avant de voter et suite à la préoccupation exprimée par Régis Leclercq tout à l'heure, c'est qu'il y aura la représentation des différentes composantes. Donc, six représentants de la commune. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main.*

Donc liste proposée, Marie Pieron, Bozena Wojciechowski, Catherine Vivien, Patricia Gambiasio, Annie Lefranc, Sandrine Bernard. Et de droit, le président est le maire. »

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

U1/ FIXE à 6 le nombre de membres du Conseil municipal et le nombre de membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, pour siéger au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS)

(44 voix pour et 1 abstention : M. RIVIERE)

et DESIGNE comme suit les membres du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

Marie PIERON

Bozena WOJCIECHOWSKI

Catherine VIVIEN

Patricia GAMBIASIO

Annie LE FRANC

Sandrine BERNARD

(affaire non sujette à un vote)

U2/ DISPOSITIONS ORGANIQUES

Établissement Public d'Aménagement Orly/Rungis/Seine-Amont (EPAORSA)

Désignation du représentant de la Commune au Conseil d'administration

M. GOSNAT. - « *Établissement public d'aménagement Orly/Rungis/Seine-Amont, c'est-à-dire l'EPAORSA. Il y a un représentant qui est proposé, c'est le maire. Donc, Pierre Gosnat. Est-ce qu'il y a observation ? Sachant que comme peut-être vous l'avez vu, il n'est pas impossible que les établissements publics de cette nature disparaissent dans le cadre de Paris Métropole.* »

LE CONSEIL,

U2/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune au Conseil d'administration de l'Établissement Public d'Aménagement Orly/Rungis/Seine-Amont (EPAORSA) : Pierre GOSNAT
(affaire non sujette à un vote)

U3/ DISPOSITIONS ORGANIQUES

Office public de l'habitat (OPH)

a) Fixation du nombre de membres

b) Désignation des membres

M. GOSNAT. - « *Office public de l'habitat. Alors, c'est là où il y a les questions posées. Il y a le nombre de sièges qui est fixé à 23 membres. Il faut que nous nous prononcions sur ce chiffre. Qui est pour ? Alors, 23, c'est à la fois les élus et les personnalités qualifiées. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.*

Alors en ce qui concerne les candidats proposés dans le Conseil Municipal : Philippe Bouyssou, Ouarda Kirouane, Sabine Sebaihi, Saïd Hefad, Pierre Martinez, Thérèse Pourriot. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Et nous avons des personnalités qualifiées. Je crois qu'on vote pour les personnalités qualifiées également. Donc, Frédéric Lebard, Zoubida Belkebir, Chantal Bourvic, Hocine Tmimi, Chantal Duchène, Claude Huet, Bruno Vigezy pardon. Et voilà ! Alors, celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Et membre représentant les associations concernant l'insertion du logement des personnes défavorisées, Doumia Dahmane. Voilà ! Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

U3/ FIXE à 23 le nombre des membres du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat d'Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour, 6 voix contre : Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY et 1 abstention : M. RIVIERE)

/ **DESIGNE** comme suit les représentants de la Commune au Conseil d'administration de l'Office Public de l'habitat d'Ivry-sur-Seine :

Philippe BOUYSSOU

Ouarda KIROUANE

Sabrina SEBAIHI

Saïd HEFAD

Pierre MARTINEZ

Thérèse POURRIOT

(38 voix pour, 6 voix contre : Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY et 1 abstention : M. RIVIERE)

/ **DESIGNE** comme suit les personnalités qualifiées :

Frédéric LEBARD

Zoubida BELKEBIR

Chantal BOURVIC

Hocine TMIMI

Chantal DUCHENE

Claude HUET

Bruno VIGEZY

(38 voix pour, 6 voix contre : Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY et 1 abstention : M. RIVIERE)

/ **DESIGNE** comme suit le membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées : Doumia DAHMANE

(38 voix pour et 7 abstentions : Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, RIVIERE)

U4/ DISPOSITIONS ORGANIQUES

Théâtre d'Ivry Antoine Vitez

Désignation des membres du Conseil d'administration

M. GOSNAT. - *« Alors maintenant, Théâtre d'Ivry Antoine Vitez. Trois représentants au titre du Conseil Municipal et deux représentants au titre des personnalités qualifiées du conseil d'administration. Alors, en ce qui concerne les représentants du Conseil Municipal : Olivier Beaubillard, Fabienne Oudart, Pierre Chiesa. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Il n'y a pas de vote. Ce n'était pas la peine. Merci quand même.*

Si, il y a vote à main levée. Ah non, ce sont les deux représentants. C'est maintenant qu'il faut voter. Vous savez, heureusement que c'est une fois tous les six ans. Au titre des personnalités qualifiées, là il faut que nous votions : Marie-Françoise Balavoine et Maurice Châteaux. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Gardez les mains levées. »

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

U4/ DESIGNE comme suit les cinq membres du Conseil d'administration de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière du Théâtre d'Ivry - Antoine Vitez :

Au titre de représentants du Conseil municipal :

Olivier BEAUBILLARD

Fabienne OUDART

Pierre CHIESA

Au titre de personnalités qualifiées :

Marie-Françoise BALAVOINE

Maurice CHATEAUX

(33 voix pour et 12 abstentions : M. ZAVALONNE, Mmes RODRIGO, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes S. BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

V1/ DISPOSITIONS ORGANIQUES

SADEV 94

Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale

M. GOSNAT. - *« Société d'aménagement et de développement des villes du département du Val-de-Marne, c'est la SADEV. Alors, un représentant au conseil d'administration, un représentant à l'assemblée générale. Alors, si candidat unique, vote à la main levée. Il y a la proposition pour le conseil d'administration de Romain Marchand et pour l'assemblée générale de Mehdy Belabbas. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

V1/ DESIGNE comme suit les représentants de la Commune à la SADEV 94 :

Assemblée générale :

- Mehdy BELABBAS

Conseil d'administration :

- Romain MARCHAND

(35 voix pour, 6 voix contre : Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

V2/ DISPOSITIONS ORGANIQUES**ESH IDF Habitat**

Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'administration

M. GOSNAT. - « *IDF Habitat, c'est l'organisme HLM de logement social. La représentation, c'est une représentation. Je vous propose que ce soit Philippe Bouyssou. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.* »

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

V2/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune au conseil d'administration de l'ESH IDF Habitat : Philippe BOUYSSOU

(38 voix pour et 7 abstentions: Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY et RIVIERE)

V3/ DISPOSITIONS ORGANIQUES**Groupement de coopération sanitaire "Laboratoire des centres de santé hôpitaux d'Ile-de-France"**

Désignation des représentants de la Commune à l'Assemblée générale

M. GOSNAT. - « *Groupe de coopération sanitaire, alors c'est laboratoire des centres de santé Hôpitaux de Paris. Vous savez, c'est ce que nous avons discuté en ce qui concerne les laboratoires. La proposition est un titulaire, un suppléant. Titulaire : Catherine Vivien - Suppléante : Marie Pieron. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Il n'y a pas de vote. Mais merci quand même. Alors, c'est un soutien moral pour Catherine Vivien et Marie Pieron.* »

LE CONSEIL,

V3/ DESIGNE comme suit les représentants de la Commune à l'Assemblée générale du groupement de coopération sanitaire « Laboratoire des centres de santé hôpitaux d'Ile-de-France » :

Titulaire :

Catherine VIVIEN

Suppléant :

Marie PIERON

(affaire non sujette à un vote)

W1 /DISPOSITIONS ORGANIQUES**Centre de recherche, d'échange et de diffusion pour l'art contemporain (CREDAC)**

Désignation du représentant de la Commune à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration

M. GOSNAT. - *« Centre de recherche... maintenant, je vais faire attention. Je vous informe que pour le centre de recherche, d'échange et de diffusion d'art contemporain, c'est-à-dire le CREDAC, il y aura un représentant à l'assemblée générale et au conseil d'administration, il s'agit d'Olivier Beaubillard. Vous n'avez rien à dire. »*

LE CONSEIL,

W1/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration du Centre de recherche, d'échange et de diffusion pour l'art contemporain (CREDAC) : Olivier BEAUBILLARD.

(affaire non sujette à un vote)

W2/ DISPOSITIONS ORGANIQUES - ASSOCIATIONS**Comité de Jumelage**

Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'administration

M. GOSNAT. - *« Au comité de jumelage, je vous informe qu'il y a des désignations des représentants de la commune au sein du conseil d'administration. Il s'agira de Séverine Peter, Ali Algül et de Nicole Polian. »*

LE CONSEIL,

W2/ DESIGNE comme suit les représentants de la Commune au Conseil d'administration du Comité de jumelage : - Séverine PETER.

- Ali ALGUL

- Nicole POLIAN.

(affaire non sujette à un vote)

W3/ DISPOSITIONS ORGANIQUES**Association Cinémascop**

Désignation d'un représentant de la Commune à l'Assemblée générale

M. GOSNAT. - *« L'association Cinémascop, là aussi, c'est une désignation... Si tout ça est dit sans vote, etc., ce n'est pas la volonté de ne pas voter, c'est que c'est au regard de la législation. Bien entendu. Donc, il y a un représentant à l'assemblée générale et au conseil d'administration, il s'agit d'Olivier Beaubillard. »*

LE CONSEIL,

W3/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune à l'Assemblée générale de l'association Cinemascope : Olivier BEAUBILLARD.

(affaire non sujette à un vote)

W4/DISPOSITIONS ORGANIQUES

Association musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle (AMCSTI)

Désignation du représentant de la Commune à l'Assemblée générale

M. GOSNAT. - *« De la même façon, association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle, un représentant de la commune, il s'agit de Marie Pieron. Que nous félicitons »*

LE CONSEIL,

W4/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune à l'Assemblée générale de l'association musées et centres pour le développement scientifique, technique et industrielle (AMCSTI) : Marie PIERON.

(affaire non sujette à un vote)

W5/ DISPOSITIONS ORGANIQUES

Association « La Briqueterie - centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne »

Désignation du représentant de la Commune au conseil d'administration et à l'Assemblée générale

M. GOSNAT. - *« Et qui est une récidiviste puisqu'elle est proposée pour nous représenter à la Briqueterie, centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne, qui est situé, comme vous le savez, rue Degert à Vitry. Donc, Marie Pieron. »*

LE CONSEIL,

W5/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune au Conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'association « La Briqueterie centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne » : Marie PIERON

(affaire non sujette à un vote)

W6/ DISPOSITIONS ORGANIQUES**Association pour la création de La Cité de la Ville**

Désignation des représentants de la Commune à l'Assemblée générale

M. GOSNAT. - « *Alors, association pour la création de la Cité de la Ville, désignation des représentants de la commune à l'assemblée générale. Un titulaire, un suppléant à l'assemblée générale. Alors représentants proposés, titulaire : Pierre Gosnat - Suppléant : Arthur Riedacker. Voilà ! Pas de vote.* »

LE CONSEIL,

W6/ DESIGNE comme suit les représentants de la Commune à l'Assemblée générale de l'association pour la création de la Cité de la Ville :

Titulaire :

Pierre GOSNAT

Suppléant :

Arthur RIEDACKER

(affaire non sujette à un vote)

W7/ DISPOSITIONS ORGANIQUES**Association française des communes, départements et régions pour la paix (AFCDRP)**

Désignation des représentants de la Commune à l'Assemblée générale

M. GOSNAT. - « *Association française des communes, départements, régions pour la paix, trois représentants à l'assemblée générale : Séverine Peter, Évelyne Lesens, Bahri Sebkhi. Pas de vote.* »

LE CONSEIL,

W7/ DESIGNE comme suit les représentants de la Commune à l'Assemblée générale de l'association française des communes, départements et régions pour la paix (AFCDRP) :

Séverine PETER

Evelyne LESENS

Bahri SEBKHI

(affaire non sujette à un vote)

W8/ DISPOSITIONS ORGANIQUES**Association « Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine »**

Désignation du représentant de la Commune à l'Assemblée générale

M. GOSNAT. - « *Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine, désignation du représentant de la commune à l'assemblée générale. Une représentante, Séverine Peter.* »

LE CONSEIL,

W8/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune à l'Assemblée générale de l'association « Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine » : Séverine PETER
(affaire non sujette à un vote)

W9/ DISPOSITIONS ORGANIQUES

Association « Programme Solidarité-Eau »

Désignation du représentant de la Commune à l'Assemblée générale

M. GOSNAT. - « *Association Programme Solidarité eau, une représentante, Nicole Polian.* »

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

W9/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune à l'Assemblée générale de l'association « Programme solidarité eau » : Nicole POLIAN
(affaire non sujette à un vote)

W10/ DISPOSITIONS ORGANIQUES

AMORCE (gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement)

Désignation des représentants de la Commune à l'Assemblée générale

M. GOSNAT. - « *AMORCE, c'est-à-dire gestion des déchets, réseaux de chaleur, de froid, de l'énergie et de l'environnement. Deux représentants : Stéphane Prat et Jacqueline Spiro.* »

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

W10/ DESIGNE comme suit les représentants de la Commune à l'Assemblée générale de l'association AMORCE (gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement) :

Titulaire :

Stéphane PRAT

Suppléant :

Jacqueline SPIRO

(affaire non sujette à un vote)

W11/ DISPOSITIONS ORGANIQUES

Association « Fédération des centres sociaux et socio-culturels du Val-de-Marne »

Désignation du représentant de la Commune à l'Assemblée générale

M. GOSNAT. - « *Association Fédération des centres sociaux et culturels du Val-de-Marne, un représentant : Bozena Wojciechowski.* »

LE CONSEIL,

W11/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune à l'Assemblée générale de l'association « Fédération des centres sociaux et socio-culturels du Val-de-Marne » : Bozena WOJCIECHOWSKI
(affaire non sujette à un vote)

W12/ DISPOSITIONS ORGANIQUES

Association France Médiation

Désignation du représentant de la Commune à l'Assemblée générale

M. GOSNAT. - « *Association France Médiation, un représentant : Sabrina Sebaihi. Pardon.* »

LE CONSEIL,

W12/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune à l'Assemblée générale de l'association « France Médiation » : Sabrina SEBAIHI
(affaire non sujette à un vote)

W13/ DISPOSITIONS ORGANIQUES

Association Orbival

Désignation du représentant de la Commune à l'Assemblée générale

M. GOSNAT. - « *Association Orbival, un représentant : Stéphane Prat.* »

LE CONSEIL,

W13/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune à l'Assemblée générale de l'association Orbival : Stéphane PRAT
(affaire non sujette à un vote)

W14/ DISPOSITIONS ORGANIQUES**Association club des villes et territoires cyclables**

Désignation du représentant de la Commune à l'Assemblée générale

M. GOSNAT.- « *Association club des villes et territoires cyclables, un représentant : Stéphane Prat.* »

LE CONSEIL,

W14/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune à l'Assemblée générale de l'association club des villes et territoires cyclables : Stéphane PRAT
(affaire non sujette à un vote)

W15/ DISPOSITIONS ORGANIQUES**Association de communes pour la protection des habitants et la prévention des risques d'inondation de la Marne et de la Seine en Val-de-Marne (APPRIMS'94)**

Désignation des représentants de la Commune à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration

M. GOSNAT.- « *Association des communes pour la protection des habitants et prévention des risques d'inondation de la Marne, de la Seine en Val-de-Marne, un représentant titulaire, Sabrina Sebaihi et un suppléant, Romain Marchand. Pour l'assemblée générale et pour le conseil d'administration, Pierre Gosnat.* »

LE CONSEIL,

W15/ DESIGNE comme suit les représentants de la Commune à l'Association de communes pour la protection des habitants et la prévention des risques d'inondation de la Marne et de la Seine en Val-de-Marne (APPRIMS 94) :

Assemblée générale :	Conseil d'administration :
Titulaire : Sabrina SEBAIHI Suppléant : Romain MARCHAND	Pierre GOSNAT

(affaire non sujette à un vote)

W16/ DISPOSITIONS ORGANIQUES

Association départementale des Francas

Désignation du représentant de la Commune à l'Assemblée générale

M. GOSNAT.- « *Association départementale des Francas, une représentante : Méhadée Bernard.* »

LE CONSEIL,

W16/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune à l'Assemblée générale et au Comité directeur de l'association départementale des Francas : Méhadée BERNARD
(affaire non sujette à un vote)

W17/ DISPOSITIONS ORGANIQUES

17) Association des villes universitaires de France (AVUF)

Désignation du représentant de la Commune à l'Assemblée générale

M. GOSNAT.- « *Association des villes universitaires de France, un représentant : Arthur Riedacker.* »

LE CONSEIL,

W17/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune à l'Assemblée générale de l'association des villes universitaires de France (AVUF) : Arthur RIEDACKER
(affaire non sujette à un vote)

W18/ DISPOSITIONS ORGANIQUES

Association des élus en charge du sport (ANDES)

Désignation du représentant de la Commune à l'Assemblée générale

M. GOSNAT.- « *Association nationale des élus en charge du sport, Romain Marchand.* »

LE CONSEIL,

W18/ DESIGNE comme suit le représentant de la commune à l'Assemblée générale de l'association des élus en charge du sport (ANDES) : Romain MARCHAND
(affaire non sujette à un vote)

W19/ DISPOSITIONS ORGANIQUES**Association Natureparif**

Désignation du représentant de la Commune à l'Assemblée générale

M. GOSNAT. - *« Association Natureparif, pour l'assemblée générale, un représentant : Stéphane Prat. »*

LE CONSEIL,

W19/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune à l'Assemblée générale de l'association Natureparif : Stéphane PRAT

(affaire non sujette à un vote)

W20/ DISPOSITIONS ORGANIQUES**Association des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques**

Désignation du représentant de la Commune à l'Assemblée générale

M. GOSNAT. - *« Pour l'association des centres médico-psycho-pédagogiques, une représentante Catherine Vivien. »*

LE CONSEIL,

W20/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune à l'Assemblée générale de l'association des centres médico-psycho-pédagogiques : Catherine VIVIEN

(affaire non sujette à un vote)

W21/ DISPOSITIONS ORGANIQUES**Association VivaCités « Ile-de-France »**

Désignation du représentant de la Commune à l'Assemblée générale

M. GOSNAT. - *« Pour VivaCités, une représentante, Bozena Wojciechowski. »*

LE CONSEIL,

W21/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune à l'Assemblée générale de l'association Vivacités : Bozena WOJCIECHOWSKI

(affaire non sujette à un vote)

M. GOSNAT. - *« Je crois que c'est tout. Je crois que c'est tout en ce qui concerne toutes ces délégations. Je ne me trompe pas. »*

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

M. GOSNAT. - « Alors, je rappelle aux présidents de groupe qu'ils doivent signer. Vous avez les feuilles de vote à remplir. Oui, tout à fait ! Les anciens connaissent le système, c'est-à-dire que sur toute une série de questions, il n'y a pas forcément d'explication de vote, etc., mais on demande notamment aux présidents de groupe, on fait circuler une feuille, de donner leur avis sur des questions qui ne sont pas passées forcément en discussion à l'ordre du jour, mais qui sont néanmoins inscrites à l'ordre du jour, pour éviter d'avoir des débats qui sont trop longs. Donc, il n'y a pas de débats, forcément, sauf si vous le souhaitez. Mais en tout état de cause, vous avez pour les présidents de groupe à faire savoir votre vote. Autrement dit, là par exemple, on a débattu... j'ai énuméré une série de questions, mais vous pouvez, dans le cadre de la feuille de vote ou d'appréciation, nous faire savoir votre position. Est-ce que nous avons terminé ? Nous avons autres points à l'ordre du jour. Alors, est-ce que vous avez, sur les autres points à l'ordre du jour, des remarques à faire ? Il y a cinq points à l'ordre du jour : les finances, encore des dispositions organiques et le personnel. Régis Leclercq. »

M. LECLERCQ. - « Mais avant de passer aux autres points à l'ordre du jour, je n'ai pas noté pour la commission de suivi de site Ivry-Paris XIII, qui étaient les représentants et le nombre de représentants. Ça a été débattu ou pas ? Je n'ai pas relevé. C'est peut-être une erreur de ma part. »

M. GOSNAT. - « Pour représentation à Paris XIII ? »

M. LECLERCQ. - « Oui. »

M. GOSNAT. - « Jacqueline Spiro, Stéphane Prat, Pierre Martinez, Annie-Paule Appolaire, Atef Rhouma, Thérèse Pourriot. »

M. LECLERCQ. - « D'accord. »

M. GOSNAT. - « Tous les groupes sont représentés. »

M. LECLERCQ. - « On oublie ce que j'ai dit. Alors, je vais intervenir... »

M. GOSNAT. - « D'accord. Et en plus, vous risquez d'avoir la présidence du SYCTOM, à ma connaissance. Donc, on va pouvoir vous attaquer comme il faut. »

M. LECLERCQ. - « Sur les autres points à l'ordre du jour, j'ai une petite précision concernant le point n° 2, concernant les indemnités de fonction du maire, des adjoints et conseillers municipaux, pour lequel nous votons négativement. Ce vote négatif n'est pas démagogique et n'a pas vocation à polémiquer sur les indemnités du maire et des adjoints. Comme vous l'avez dit effectivement, il est légitime que, compte tenu de l'investissement en temps qui peut nécessiter de ne pas travailler ou de travailler à temps partiel, qu'on puisse avoir une indemnité significative. Par contre, nous votons contre, d'une part, pour dénoncer la disproportion entre les indemnités des élus de la majorité et ceux de l'opposition, qui sont là des dispositions légales qui ne relèvent pas de votre part, mais qui est en plus accentuée et renforcée dans cette délibération puisque par rapport à des indemnités de conseillers municipaux qu'on pourrait avoir, donc 228 €, c'est abaissé de 60 % à Ivry au bénéfice des conseillers municipaux délégués qui ont une indemnité supérieure. »

M. GOSNAT. - « *D'accord. Simplement, comme c'est venu un petit peu dans la campagne électorale, je veux simplement vous faire part de mon expérience personnelle. Moi, quand j'étais député, j'avais grosso modo 5 000 € d'indemnités en tant que député. Il y avait 4 000 € qui allaient directement à mon parti. Aujourd'hui, j'ai l'indemnité de maire en partie et puis je suis vice-président du SYCTOM : je ne la touche pas, elle est versée directement à mon parti. Je suis vice-président de la CASA (communauté d'agglomération Seine-Amont) : je ne la touche pas, elle va directement à mon parti. Donc, je dis ça parce que j'ai trouvé un petit peu scandaleux cette tentative de moralisation de la part d'un certain nombre de personnes qui auraient pu mettre en doute l'honnêteté, la volonté d'un certain nombre d'élus d'accomplir leur mission civique, civile, sans vouloir s'enrichir. Je pense que ça, c'est très important. Et je ne suis pas sûr que ce soit dans tous les domaines pareil et je suis prêt à faire le tour pour... voilà ! Mais je tiens à ce que ce soit dit, parce qu'il y a des attaques qui font parfois un peu mal, surtout lorsque ces attaques-là, elles sont faites par des gens qui savent pertinemment de quoi il s'agit. En tous les cas, voilà, je vous ai donné la réalité des chiffres. Et si demain, ce qui est fort possible, je deviens le président de la communauté d'agglomération, je peux vous dire que je ne toucherai pas un seul euro sur l'indemnité de président de la communauté d'agglomération. Voilà, je pense que certains ou certaines devraient avoir l'honnêteté de le reconnaître. Voilà ! »*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

1A/ DECIDE d'opter pour les modalités de vote du budget par nature pour les budgets principal et annexes et PRECISE que pour les budgets soumis à la nomenclature M14, une présentation croisée par fonction est annexée et que le conseil municipal vote le budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres.

(à l'unanimité)

1B/ DECIDE de retenir le régime des provisions semi-budgétaire de droit commun pour le budget principal et les budgets annexes.

(44 voix pour et 1 abstention : M. RIVIERE)

1C/ ABROGE les délibérations du conseil municipal des 27 mars 1997 et 28 mars 2013 relatives à la durée d'amortissement des immobilisations et FIXE la durée d'amortissement pour le budget principal et les budgets annexes pour chacune des catégories de biens.

(44 voix pour et 1 abstention : M. RIVIERE)

2/ DECIDE d'attribuer des indemnités au Maire, aux adjoints, aux conseillers délégués et aux autres conseillers municipaux et d'appliquer aux indemnités de fonction des élus, la majoration prévue pour les communes ayant perçue la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un des trois derniers exercices ainsi que la majoration de 15% prévue pour les communes "chef-lieu de canton" pour le Maire et les adjoint(e)s, FIXE en conséquence le montant brut mensuel des indemnités des élus.

(35 voix pour et 10 voix contre : Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, RIVIERE, VALLAT SIRIOTHA, Mmes POURRIOT et S. BERNARD)

3/ DECIDE de la mise en œuvre du droit à la formation des élus et **FIXE** à un montant global annuel de 40 000 euros, les crédits ouverts à ce titre correspondant aux frais pédagogiques de formation.

(35 voix pour, 7 voix contre : Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, RIVIERE et 3 abstentions : MM.VALLAT SIRIOTHA, Mmes POURRIOT et S. BERNARD)

4/ FIXE à une somme forfaitaire de 13 720 €, le montant de l'indemnité annuelle versée au Maire pour frais de représentation et DIT que cette indemnité sera par principe versée en une seule fois et que, pour la période courante du 11 avril au 31 décembre 2014, elle sera calculée au prorata.

(à l'unanimité)

5/ DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité.

(38 voix pour et 7 voix contre : Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, RIVIERE)

M. GOSNAT. - *« Alors, je crois que nous avons terminé. Je vous remercie. C'est un premier Conseil Municipal qui est un petit peu particulier, avec toutes ces démarches. Merci à tous ! Bonnes vacances pour ceux qui en prennent dans les prochains jours. »*

LA SEANCE A ETE LEVEE A 22h55

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

Séverine PETER

Pierre GOSNAT